

➤ RAPPORT DE SYNTHÈSE

REFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION

Communes de Collombey-Muraz et de Monthey



Rédaction

Brigitte Gabbud, Etienne Mounir

Décembre 2018

info@serec.ch
www.serec.ch

Valais/Wallis
Av. de France 6
1950 Sion/Sitten
+41 (0)27 475 60 30

Vaud
Ch. de Mornex 3
1003 Lausanne
+ 41 (0)21 311 24 64

Place du Village 6
1660 Château-d'Oex
+ 41 (0)26 924 72 80

Ticino
Via Cantonale 138
6573 Magadino
+ 41 (0)91 943 61 63

Bern
Seilerstrasse 4
3001 Bern
+ 41 (0)31 382 10 10

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Contexte	3
1.2	But du mandat et démarche suivie.....	3
1.3	Contenu du rapport.....	3
PARTIE I – ETAT DES LIEUX.....		4
2	Portrait des deux Communes.....	4
2.1	Population	4
2.2	Collaborations intercommunales	8
2.3	Territoire et accessibilité	10
2.4	Structure de l'économie.....	12
3	Identité, vie politique et socioculturelle, formation et collaborations	13
3.1	Autorités et vie politique	13
3.2	Nom et armoiries.....	13
3.3	Relation entre les Communes municipales et les Bourgeoisies.....	14
3.4	Institutions à vocation culturelle et sportive	14
3.5	Relation avec les paroisses	15
3.6	Éducation et formation	15
3.7	Petite enfance et structures parascolaires	16
4	Administration communale.....	17
4.1	Organisation administrative	17
4.2	Fonctionnement - Statut du personnel	20
5	Services sociaux	20
5.1	Services sociaux et structures pour personnes âgées	20
6	Services techniques, travaux publics et infrastructures	21
6.1	Organisation des services techniques et des travaux publics.....	21
6.2	Aménagement et équipements techniques	22
7	Urbanisme et aménagement du territoire.....	23
8	Sécurité publique.....	23
9	Finances.....	24
9.1	Finances - Quelques chiffres-clés à fin 2017	24
9.2	Impôts / Taxes	25
9.3	Patrimoine financier et investissements	26
9.4	Péréquation intercommunale	26
PARTIE 2 – REFLEXION SUR L'OPPORTUNITE		27
10	Analyse stratégique	27
10.1	Synthèse des forces/faiblesses.....	27
10.2	Evaluation de la gestion publique.....	29
10.3	Evaluation des variantes de rapprochements	37
11	Synthèse	43
11.2	Listes des tableaux, graphiques et figures.....	46
11.3	Références bibliographiques et sources d'information	47

1 Introduction

1.1 Contexte

Les Communes de Collombey-Muraz et de Monthey souhaitent mener une réflexion sur leur avenir commun d'ici à la fin 2018. Une première rencontre dans ce sens s'est tenue à Monthey le 24 août 2017. Un mandat d'accompagnement a été confié à SEREC au début 2018. Pour cette première phase d'étude, les deux Municipalités ont mis en place un comité de pilotage constitué des présidents des deux Communes, d'un représentant par parti du Conseil municipal, de la présidente du Conseil général de Monthey et du président du Conseil général de Collombey-Muraz ainsi que des secrétaires municipaux. La séance de lancement du projet a eu lieu au printemps 2018 sur le site de Gessimo à la frontière des deux Communes.

1.2 But du mandat et démarche suivie

Le mandat vise à accompagner une première réflexion des Communes de Collombey-Muraz et de Monthey sur l'opportunité d'une fusion.

- Le mandat débute par la première séance du Copil du 12 mars 2018. Durant cette séance, le Copil définit les objectifs communs, le planning et l'organisation du projet.
- Un état des lieux est réalisé par SEREC sur la base des informations fournies par les Communes.
- Cinq commissions thématiques : administration, finances, formation-santé-social, identité et technique, sont mises en place. Elles permettent d'approfondir les forces/faiblesses actuelles de chaque Commune pour ces domaines spécifiques et de définir les principaux avantages ou inconvénients que pourrait amener une fusion. Le travail des commissions a pris place de juin à septembre 2018.
- Le travail des commissions a ensuite été affiné par le Comité de pilotage et des indicateurs portant sur le développement futur de la Commune ont été définis.
- Un rapport de synthèse est établi sur la base des travaux effectués en collaboration avec les commissions et le Copil. Il est remis au Copil en décembre 2018.

1.3 Contenu du rapport

Le rapport se divise en deux parties :

- 1) Etat des lieux / Diagnostic de la situation actuelle
- 2) Partie stratégique

Etat des lieux / Diagnostic de la situation actuelle

- Population, territoire
- Identité, vie politique et socioculturelle, formation et collaborations
- Administration communale
- Services sociaux
- Services techniques, travaux publics et infrastructures
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Sécurité publique
- Finances et impôts

Stratégie

Cette partie reprend les avantages et inconvénients qui ont été mis en évidence pour chaque domaine lors du travail réalisé avec les commissions et affiné ensuite avec le Copil. Elle donne également des indicateurs sur l'évolution des deux Communes sur la base d'un sondage réalisé auprès des membres du Copil.

PARTIE I – ETAT DES LIEUX

2 Portrait des deux Communes

Les deux Communes ont des liens historiques et géographiques forts.

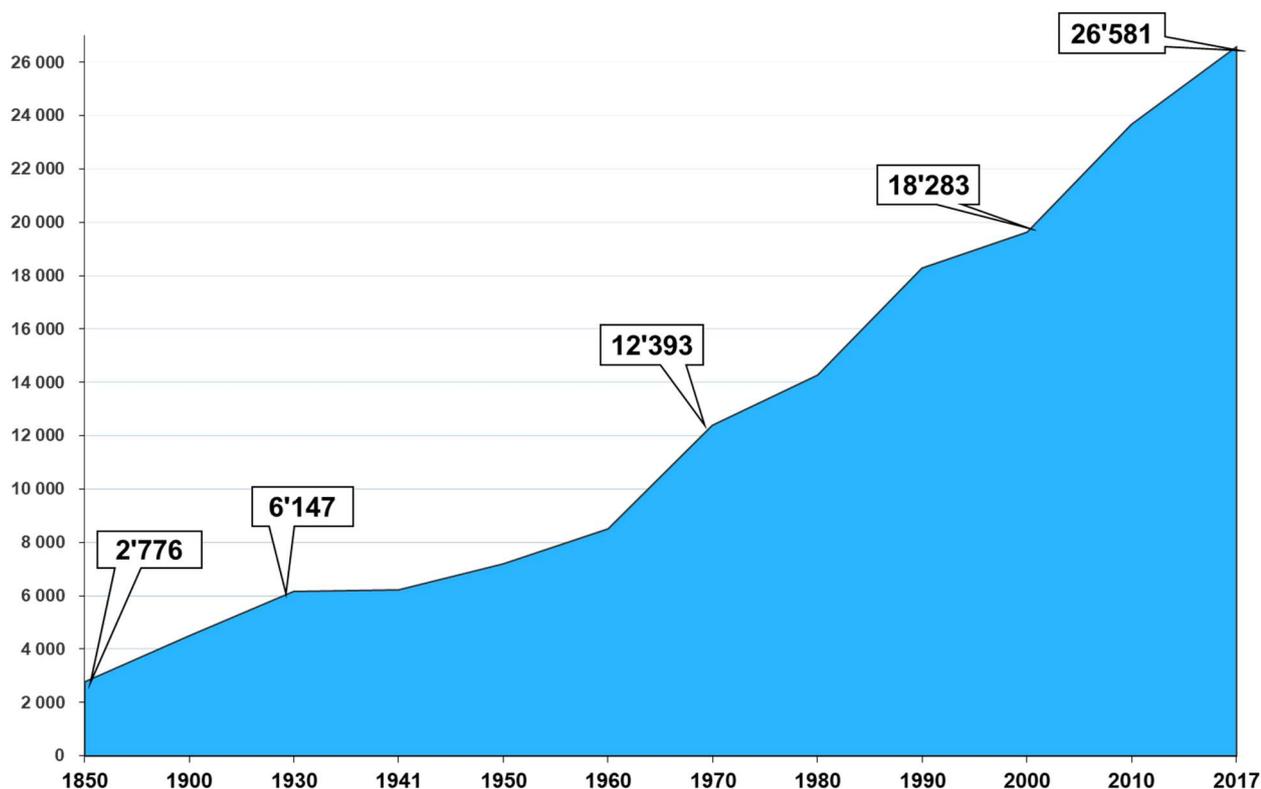
2.1 Population

2.1.1 Evolution de la population

La population cumulée des deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey s'élève à 26'581 habitants pour l'année 2017. A titre de comparaison, la Commune de Sion, la plus peuplée du Canton, compte pour la même période 33'742 habitants, et celle de Martigny, la deuxième en terme de population, 17'787 résidents.

Graphique 1 : Evolution de la population de 1850 à 2017 (cumul des deux Communes)

Source : OFS - ESPOP / STATPOP



Une croissance continue de la population est remarquée pour les Communes de Collombey-Muraz et de Monthey de 1850 à nos jours, avec un accroissement encore plus marqué depuis les années 60 pour Monthey et depuis les années 80 pour Collombey-Muraz. Le nombre d'habitants cumulés de Collombey-Muraz et de Monthey a été multiplié par 9.5 de 1850 à 2017.

Collombey -Muraz comptait 935 résidents en 1850, puis 2'982 en 1980. Vingt ans plus tard, en 2000, la population a presque doublé pour atteindre 5'695 habitants. En 2017, Collombey-Muraz compte 9'018 habitants. 1'841 citoyens peuplent Monthey en 1850. En 1970, le cap des 10'000 habitants est franchi. La croissance est soutenue jusqu'en 2017 où 17'563 résidents sont dénombrés dans la Commune de Monthey.

Collombey-Muraz et Monthey en détails

Graphique 2: Evolution de la population de 1850 à 2017 à Collombey-Muraz et à Monthey

Source : OFS - ESPOP / STATPOP

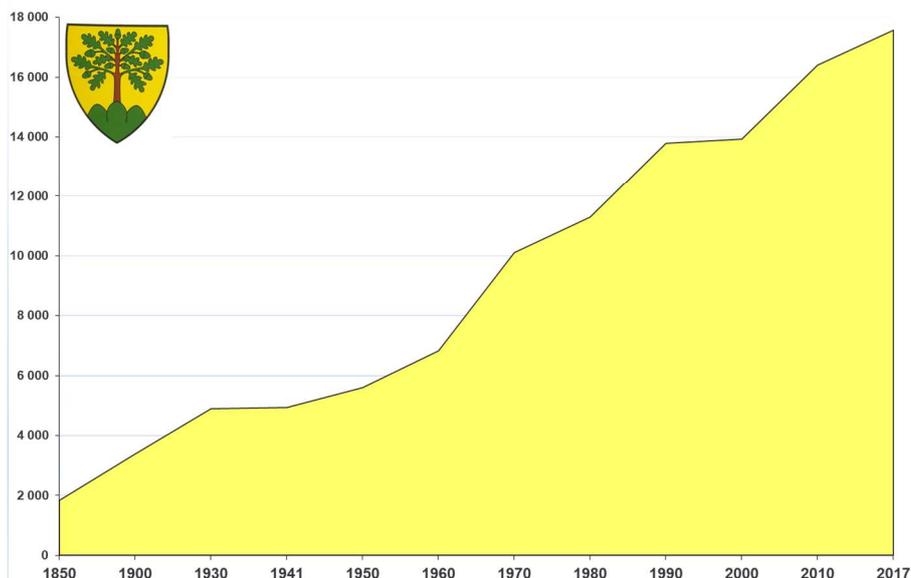
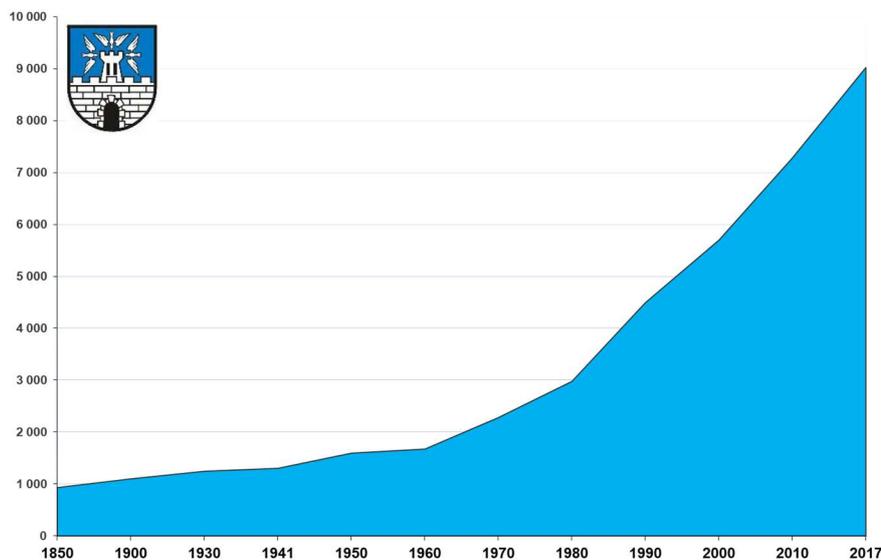


Tableau 1 : Evolution comparée de la population des Communes

Source : OFS - ESPOP / STATPOP

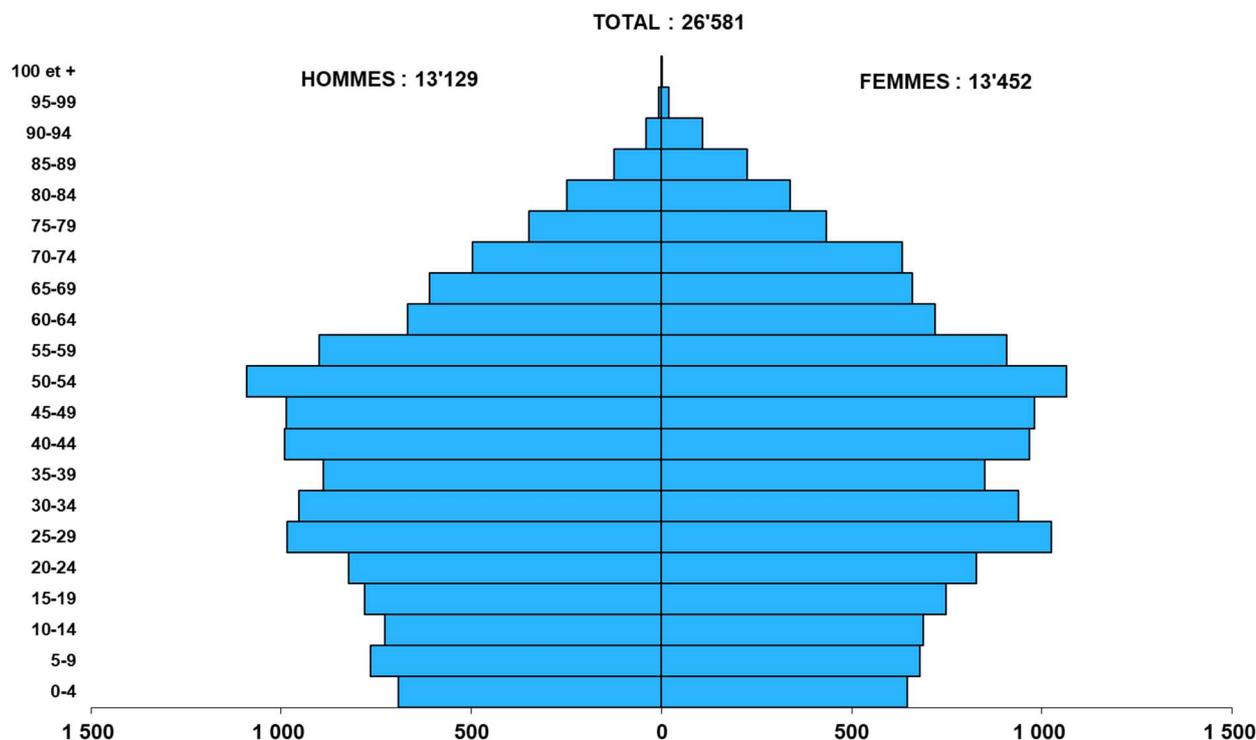
COMMUNE	1850	1900	1941	1990	2000	2010	2017		
							Habitants	en % du total	en % de 1850
Collombey-Muraz	935	1 103	1 299	4 493	5 695	7 276	9 018	33.9 %	964.50 %
Monthey	1'841	3 392	4 927	13 790	13 933	16 408	17 563	66.1 %	953.99 %
Total	2 776	4 495	6 226	18 283	19 628	23 684	26 581	100 %	960.99 %

2.1.2 Structure de la population

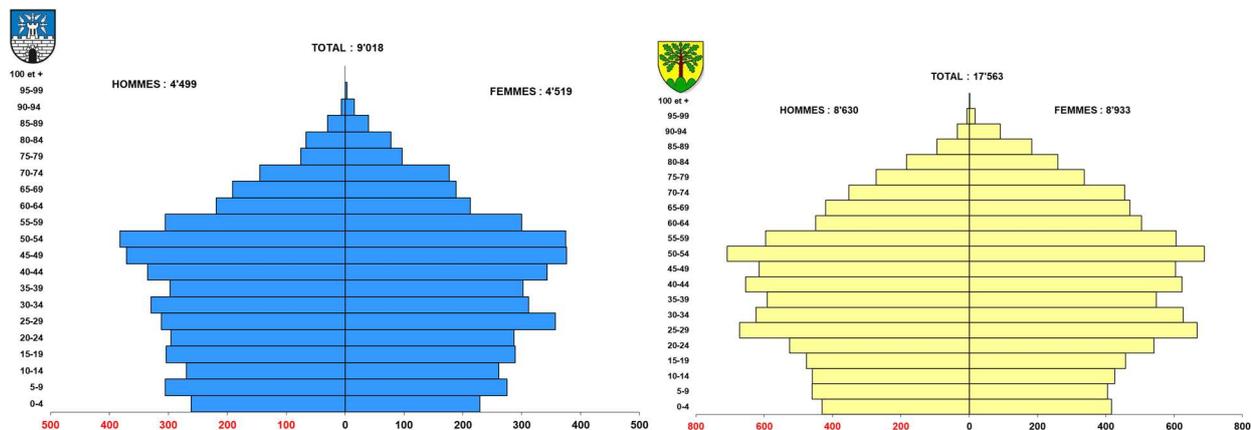
La structure de la pyramide des âges cumulée des deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey permet de donner quelques indices sur l'évolution future de la population. L'indice de renouvellement qui permet de donner une indication sur le remplacement de la classe d'âge des 40-64 ans par celle des 15-39 ans est de 0.95, ce qui indique que la classe la plus jeune n'est plus suffisante pour assurer un renouvellement de la population. Cette situation prévaut également au niveau fédéral et cantonal. Les deux Communes bénéficient d'une proportion de population de jeunes plus importante (15.8 % de moins de 14 ans) que celle qui prévaut au niveau suisse en 2017 (14.9%). De même la proportion des plus de 65 ans s'élève pour Monthey et Collombey-Muraz à 16.2%, alors qu'elle est de 18.1% en moyenne nationale.

Graphique 3 : Pyramide des âges en 2017 (cumul des deux Communes)

Source : OFS - ESPOP / STATPOP



Graphique 4 : Pyramides des âges en 2017 par Commune



2.1.3 Composition de la population

Collombey-Muraz et Monthey sont constituées d'une population multiculturelle. La part des résidents permanents de nationalité étrangère est égale à près d'un tiers de la population à Monthey et d'un quart à celle de Collombey-Muraz qui se trouve exactement dans la moyenne Suisse à cet égard.

Tableau 2 : Proportion de population étrangère par Commune de 1990 à 2017

Source : OFS

Année	Origine	Collombey-Muraz		Monthey		Total	
1990	Suisse	3 432	79.5 %	9 476	72.4 %	12 908	74.1 %
	Etranger	886	20.5 %	3 614	27.6 %	4 500	25.9 %
	Total	4 318		13 090		17 408	
2000	Suisse	4 483	80.5 %	10 295	73.0 %	14 778	75.1 %
	Etranger	1 089	19.5 %	3 807	27.0 %	4 896	24.9 %
	Total	5 572		14 102		19 674	
2010	Suisse	5 509	77.0 %	11 900	71.0 %	17 409	72.8 %
	Etranger	1 644	23.0 %	4 853	29.0 %	6 497	27.2 %
	Total	7 153		16 753		23 906	
2017	Suisse	6 751	74.9 %	11 816	67.3 %	18 567	69.9 %
	Etranger	2 267	25.1 %	5 747	32.7 %	8 014	30.1 %
	Total	9 018		17 563		26 581	

2.2 Collaborations intercommunales

Monthey et Collombey-Muraz sont liées par de nombreuses collaborations intercommunales. Ces collaborations concernent aussi bien les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, des services sociaux, de la sécurité que de l'aménagement du territoire. La collaboration est parfois très étroite, par exemple avec l'engagement d'un préposé à l'énergie commun. Plusieurs collaborations dépassent largement les frontières des deux Communes et sont souvent étendues à toutes les Communes du district. Le Copil a relevé que les collaborations se sont largement accrues au fil du temps.

Tableau 3 : Inventaire des principales collaborations intercommunales

Source : données communales

Domaine de collaboration	Nature de collaboration
Collaborations administratives	
Chargé de sécurité	Mandat pour un stage réalisé sur la Commune de Collombey-Muraz par un employé communal de Monthey.
Paroisses	
Paroisse réformée et évangélique de Monthey et environs	La Paroisse protestante est régionale.
Aide sociale et Santé	
Services médicaux-sociaux	CMS régional
EMS	Collaboration pour le foyer de jour de l'EMS des Charmaies.
Curatelle	Activités du service de tutelle officielle de Monthey .
APEA	
CMS de Monthey	Aménagement des bureaux du CMS de Monthey.
Jeunesse	Développement commun travail social hors murs.
Trafic/Mobilité	
Routes et autres infrastructures	Projets routiers intercommunaux - Collaboration services techniques
Routes et autres infrastructures	Etudes de trafic intercommunal - Collaboration des services techniques
Agglo	Projet d'agglo commun
Transports en commun	Bus urbain
Transports en commun	Bus agglo
Environnement	
Alimentation en eau	Alimentation eau potable par SI Monthey de Collombey-Muraz
Alimentation en eau	Prestation d'ingénieur par SI Monthey de Collombey-Muraz
Infrastructures	Interconnexion des réseaux d'eau
Infrastructures	Gestion des eaux usées
Infrastructures	Concession du chauffage à distance et utilisation du domaine public entre Monthey et la SATOM SA.
Infrastructures	Gestion des aliments de l'administration et des institutions communales, des ménages privés et des cuisines professionnelles entre Monthey et la SATOM SA.
Evacuation des eaux usées	Traitement des eaux usées du village des Neyres par Monthey (STEP CIMO)
Convention l'utilisation de la déchetterie	Discussion en vue d'une collaboration (utilisation commune des déchetteries respectives)

Domaine de collaboration	Nature de collaboration
Sécurité civile et publique	
Police et commission de construction, cadastre	Gestion des dossiers d'autorisation de construire + délivrance du permis d'habiter par Monthey pour Collombey-Muraz
Feu	Gestion commune des moyens d'interventions des corps de sapeurs-pompiers
Feu	Création d'un corps de sapeurs-pompiers intercommunal qui lie Monthey, Massongex et Vérossaz
Secours	Utilisation du véhicule sanitaire (VSS) du Chablais stationné au CSI-A de Monthey. Monthey et OCVS.
Sécurité civile	Gestion de la police du feu sur la juridiction de la commune municipale de Collombey-Muraz par Monthey.
Sécurité civile	Gestion commune des moyens d'interventions des corps de sapeurs-pompiers. Monthey et site chimique.
Sécurité civile	Protection de la population et gestion de situations particulières et extraordinaires.
Sécurité civile	Mise à disposition de véhicules et de matériel d'extinction. Monthey et CIMO.
Sécurité civile	Mise à disposition de matériel d'extinction Monthey et Troistorrents.
Sécurité publique	Activités de police.
Aménagement du territoire/urbanisme	
Urbanisation et gestion du territoire	Elaborations de plans de zone
Energie	
Energie	Déléguée à l'énergie commune (engagement commun).
Electricité	Programme Cité de l'Energie.
Hydro-électricité	Vièze - concession et aménagement d'exploitation et de maintenance. Monthey, Troistorrents et CIMO.
Formation	
Association des parents d'accueils du Chablais	ARPAJ
Promotion économique	
Promotion économique - territoire	Mise en valeur des terrains industriels - Convention 2017
Autres	
Stand de tir régional	Châble-Croix
Bibliothèque	Collaboration avec le Haut-Lac (les communes qui ne possèdent pas de spécialiste en information documentaire).
Triage Forestier du Haut-lac	Convention avec les communes membres. Collombey-Muraz, St-Gingolph, Vouvry, Vionnaz, Port-Valais.

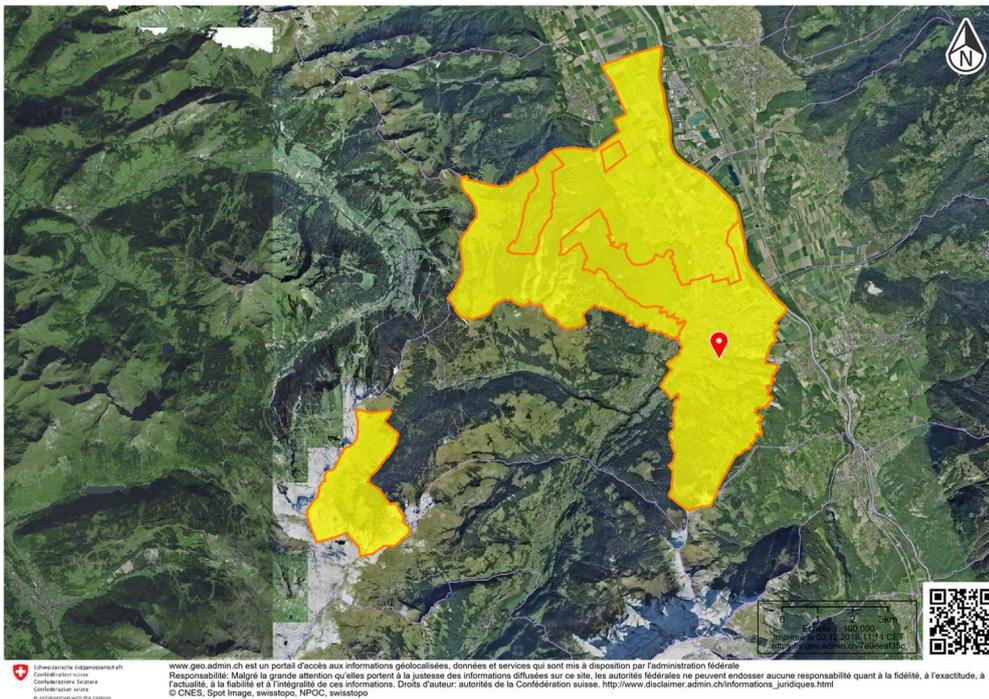
2.3 Territoire et accessibilité

2.3.1 Limites et surfaces communales

Les deux Communes de Monthey et Collombey-Muraz sont limitrophes et couvrent 5'839 hectares. La Commune de Monthey compte plusieurs enclaves situées proches des territoires de Collombey-Muraz et de Troistorrents.

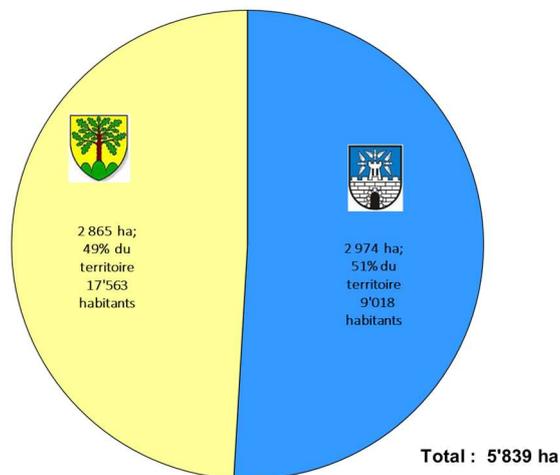
Graphique 5 : Limites communales

Source : Office fédéral de la topographie



Graphique 6 : Surfaces communales

Source : OFS – Statistiques utilisation du sol 2004-2009 / Population OFS 2017

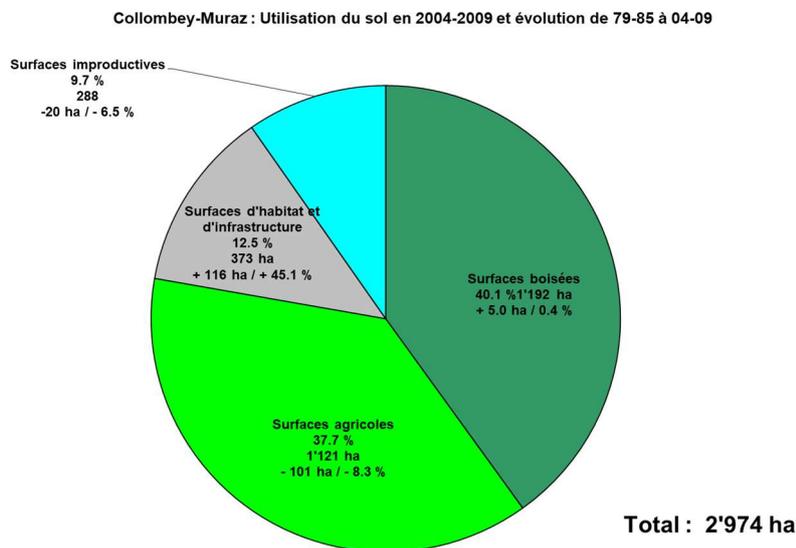


2.3.2 Utilisation du sol

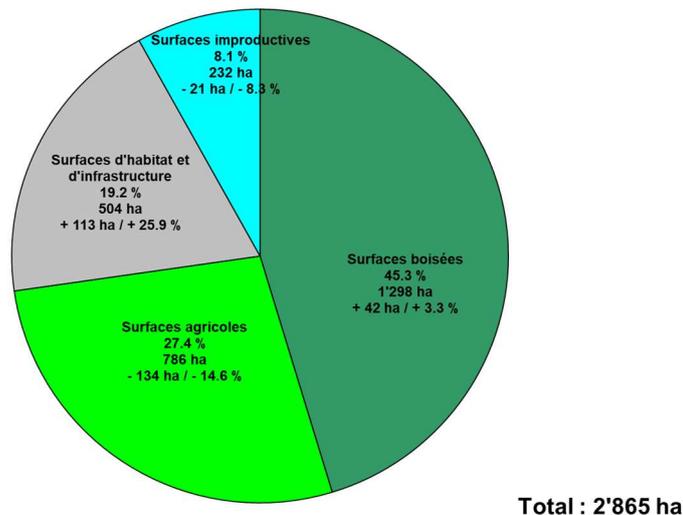
Les deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey disposent de territoires relativement comparables au niveau de leurs tailles mais également pour ce qui relève de l'utilisation du sol. La plus grande part du territoire est recouverte de forêts, tant à Collombey-Muraz (40%) qu'à Monthey (45%). Les surfaces agricoles sont encore bien présentes à Collombey-Muraz où elles couvrent 1'121 hectares mais un peu moins à Monthey où elles totalisent 786 ha. Pour faire face à l'augmentation de leurs populations respectives, les deux Communes ont connu un développement des surfaces dédiées aux infrastructures et à l'habitat durant ces trois décennies, situé entre 12.5% et 19%. Plus de 110 hectares supplémentaires ont été alloués à cette fin à Collombey-Muraz et à Monthey de la fin des années 70 au début des années 2000, date de la dernière mensuration fédérale dans la région.

Graphique 7 : Utilisation du sol par Commune 2004-2009

Source : OFS – Statistiques utilisation du sol 2004-2009



Monthey : Utilisation du sol en 2004-2009 et évolution de 79-85 à 04-09



2.4 Structure de l'économie

Emplois 2015

	Collombey-Muraz	Monthey	TOTAL
Emplois total	2941	11217	14158

Graphique 8 : Emploi 2015

Source : OFS



Etablissements 2015

	Collombey-Muraz	Monthey	TOTAL
Etablissements total	559	1224	1783

Graphique 9 : Etablissements 2015

Source : OFS



3 Identité, vie politique et socioculturelle, formation et collaborations

3.1 Autorités et vie politique

Dans les deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey l'exercice des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires est organisé de la manière suivante :

Autorités et vie politique		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Conseil municipal	7 membres	9 membres
Conseil général	45 membres	60 membres
Pouvoir judiciaire	Un juge et une vice-juge	Un juge et un vice-juge

Les deux Municipalités disposent également de nombreuses commissions permanentes ou ponctuelles.

A Monthey, le Conseil général fonctionne avec trois commissions permanentes pour la législature 2017-2020 : gestion, édilité et urbanisme et une commission d'agglomération. Pour cette même période, le Conseil Municipal a constitué 16 commissions ordinaires composées en général d'un membre du Conseil Municipal et de huit membres désignés par les partis politiques, complétées parfois par des spécialistes des domaines traités. Le Conseil Municipal a également mis en place 11 commissions spéciales permanentes.

A Monthey, le président de la Ville est employé à 90%, le vice-président à 35% et les conseillers communaux à 25%.

A Collombey-Muraz, le Conseil général fonctionne avec une commission de gestion et une commission dédiée à l'aménagement du territoire et à l'agglomération. Des commissions ad hoc sont constituées en fonction de besoins spécifiques. Le Conseil communal est impliqué dans 18 commissions permanentes.

A Collombey-Muraz, le président est employé à 60% par la Municipalité. Le vice-président et les conseillers sont rétribués par un salaire annuel fixe auquel s'ajoutent des indemnités supplémentaires par séance de Conseils ou de Commissions.

3.2 Nom et armoiries

A ce stade de la réflexion, il est trop tôt pour examiner la problématique du nom et des armoiries d'une éventuelle future Commune fusionnée. Les liens historiques sont évidents entre les deux Communes. Il existe des jumelages qui pourront être repris lors d'une fusion éventuelle.

Identité		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Armoiries		

3.3 Relation entre les Communes municipales et les Bourgeoisies

Bourgeoisie		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Organisation des Bourgeoisies	Conseil Bourgeoisial séparé composé de 5 membres	Pas de Conseil Bourgeoisial séparé mais un comité de la Bourgeoisie qui compte 5 membres + une secrétaire et qui est présidé par le président de la Municipalité.
Nbre Bourgeois	550	1441
Nbre résidents permanents Commune	9018	17563
% Bourgeois	6.10%	8.20%

Les Bourgeoisies ne sont pas concernées par le processus actuel de fusion des Communes, mais selon l'article 137 de la loi sur les Communes, les Bourgeoisies devront voter sur leur propre fusion. Si elles ne fusionnent pas, et que les Communes municipales fusionnent, les Bourgeoisies devront avoir un Conseil bourgeoisial séparé.

A Collombey-Muraz, la Bourgeoisie est dotée d'un Conseil Bourgeoisial séparé qui est élu en même temps que le Conseil Municipal. A Monthey, la Bourgeoisie n'est pas constituée par un Conseil séparé mais gérée par un Comité bourgeoisial présidé par Stéphane Coppey pour la législature 2017-2020.

La Bourgeoisie de Collombey-Muraz alloue à la Commune Municipale un forfait annuel pour la gestion de ses affaires administratives. La Bourgeoisie de Collombey-Muraz est notamment propriétaire de 7 alpages. Elle fait également partie du triage forestier du Haut-Lac qui est chargé de l'exploitation des forêts de la Bourgeoisie.

Le domaine bourgeoisial de Monthey est composé de plus de 5 millions de m² de pâturages, forêts et terres incultes, qui sont voués principalement à l'agriculture de montagne. Cinq alpages constituent le territoire, soit They-neuf, Vieux-They, Sassex, Tovassière et Dronnaire. L'exploitation des forêts est confiée au triage forestier de Monthey qui dépend de la Commune de Monthey.

3.4 Institutions à vocation culturelle et sportive

Culture et sports		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Institutions culturelles	8	56
Institutions sportives	16	15

Les habitants des Communes de Monthey et Collombey-Muraz sont nombreux à s'impliquer dans une vie associative particulièrement active. Près d'une centaine d'associations fait vivre ce territoire. Les Communes appuient ces sociétés de manière très différenciée et non homogène. En 2017, la Municipalité de Collombey-Muraz a appuyé les sociétés sportives et culturelles avec un budget de près de 75'000 francs. A Monthey, le soutien aux associations à but culturel s'est élevé à près de 150'000 francs. Un peu plus de 137'000 francs ont été alloués au soutien des sociétés sportives.

La Commune de Monthey possède un service municipal dédié à la Culture, au Tourisme et aux Jumelages qui regroupe notamment les institutions suivantes : le Théâtre du Crochetan (arts de la scène), la Médiathèque (littérature et documents audiovisuels), le Château (concerts classiques), le Pont Rouge (musique actuelle) et La Grange à Vanay (expositions). La structure Soluna, dédiée à la jeunesse et à l'intégration, prend part également à de nombreux projets culturels. A Collombey-Muraz, deux commissions communales sont en charge de l'animation et des sociétés locales ainsi que de l'intégration.

Les Communes soutiennent également de manière régulière ou ponctuelle diverses manifestations culturelles et sportives qui se déroulent sur leur territoire ou au niveau régional.

Les Communes disposent aussi de nombreuses infrastructures culturelles et sportives. Il existe des complémentarités entre ces infrastructures qui sont souvent déjà utilisées par les habitants des deux Communes.

La gratuité est admise dans les deux Communes pour les services rendus dans le cadre des activités liées au sport. Une collaboration entre Monthey et Collombey-Muraz pour la gestion des salles pourrait constituer un avantage important.

3.5 Relation avec les paroisses

Paroisses		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Paroisses	Deux paroisses catholiques : Collombey et Muraz La paroisse protestante est organisée de manière régionale	Deux paroisses catholiques : Monthey et Choëx. Une paroisse protestante régionale

Les deux Communes de Monthey et de Collombey-Muraz possèdent deux paroisses catholiques. A Collombey-Muraz, les prêtres sont directement salariés par la Commune, ce qui n'est pas le cas à Monthey qui soutient la paroisse de manière différente. La paroisse protestante est déjà organisée à l'échelle de la région.

Les coûts et l'organisation liés aux paroisses ne devraient pas beaucoup fluctuer dans l'optique d'une fusion des Communes municipales.

3.6 Éducation et formation

Formation		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Centres scolaires primaires	Perraires, Corbieret Illarsaz, Muraz sous l'église et Muraz collège, la cure	Collège de l'Europe (Nouveau-Collège) ; école primaire les Genêts, collège de la Gare (Vieux-Collège), pavillon scolaire les Arches, pavillon scolaire Cinquantoux I, pavillon scolaire Cinquantoux II, pavillon scolaire Dr. Beck, pavillon scolaire Mabillon III, pavillon scolaire Mabillon IV, pavillon scolaire les Tournesols, pavillon scolaire des Semilles, école de Choëx
Ecoles primaires /nbre élèves	880	1400
Cycle d'orientation (CO)	Cycle d'orientation des Perraires	Collège de Reposieux
CO / nbre élèves	325	524
Formation supérieure		Ecole de commerce et de culture générale – Ecole du vitrail – Ecole professionnelle intercantonale de la Chimie

Les deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey disposent de plusieurs centres scolaires dédiés aux élèves de la 1^{ère} année à la 8^{ème} année Harmos. Durant de nombreuses années, les jeunes de Collombey-Muraz ont suivi leur cycle d'orientation à Monthey. Pour faire face à l'augmentation de population très importante qu'ont connu les Communes durant ces dernières décennies, la Commune de Collombey-Muraz a construit son propre cycle d'orientation qui a ouvert ses portes en 1999. Monthey a le projet de construire un nouveau centre scolaire dans la zone de Mabillon.

L'organisation des écoles est un peu différente à Collombey-Muraz et à Monthey. La direction des écoles de Collombey-Muraz comprend aussi bien les écoles primaires que le cycle d'orientation. A Monthey, il existe deux directions séparées pour les écoles primaires et le cycle d'orientation.

3.7 Petite enfance et structures parascolaires

Structures enfance et petite-enfance		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Crèches-garderies et UAPE communales – Capacité d'accueil	Nursérie-Crèche : 76 places UAPE : 65 places UAPE Maison du Village : 24 places mais uniquement pour le temps de midi	La Tonkinelle – Nursérie-crèche : 85 places UAPE La Tartine (3 sites) : 141 places
Structures privées	Libellules – Halte-garderie pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans. 10 places.	La Petite Ferme : 15 places de garderie et 15 places de jardin d'enfants Hibou et Chouette : 12 places Iles aux Enfants : 12 places de crèches et 24 places d'UAPE Les Petits Bonheurs : crèche et espace thérapeutique 8 places de crèche et 4 places thérapeutiques Envol : accueil parents/enfants 33 visiteurs moy/ouverture
ARPAJ du Chablais	16 parents d'accueil : 32 enfants accueillis de 0 à 4 ans et 41 enfants accueillis de 4 à 12 ans.	41 parents d'accueil : 79 enfants accueillis de 0 à 4 ans et 94 enfants accueillis de 4 à 12 ans.

Les Communes de Monthey et de Collombey-Muraz disposent de places de nurserie pour les moins de 18 mois. A Monthey, il existe un service communal spécialement dédié à l'enfance qui gère notamment les crèches-garderies et les UAPE municipales. Les tarifs des structures d'accueil diffèrent d'une Commune à l'autre mais ils tiennent compte du revenu imposable des parents. Pour les deux Communes, il existe des listes d'attente. A Collombey-Muraz, le manque de place est surtout relevé pour la partie nurserie et crèche. A Monthey, les places manquent aussi bien à la crèche qu'à l'UAPE, le plus grand manque est toutefois relevé à la nurserie où 20 enfants de 0 à 2 ans sont en liste d'attente pour une capacité d'accueil de 20 places.

Les deux Communes ont relevé la bonne collaboration qui existait entre les écoles et les structures d'accueil. Les représentants des deux Communes ont relevé la qualité des locaux mis à disposition et la proximité avec les enfants qu'implique la localisation des infrastructures.

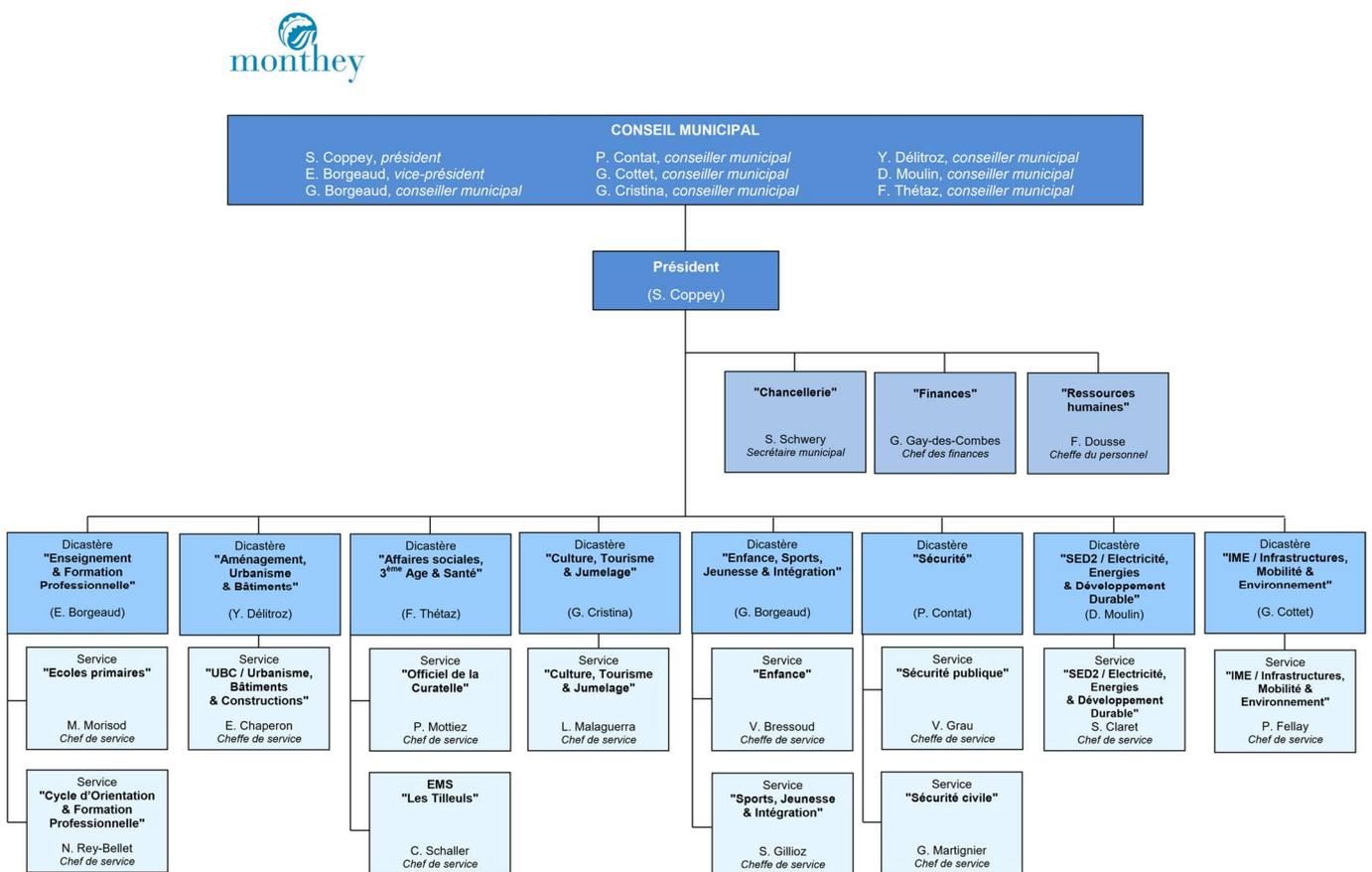
Une association regroupe les parents d'accueil du Chablais.

4 Administration communale

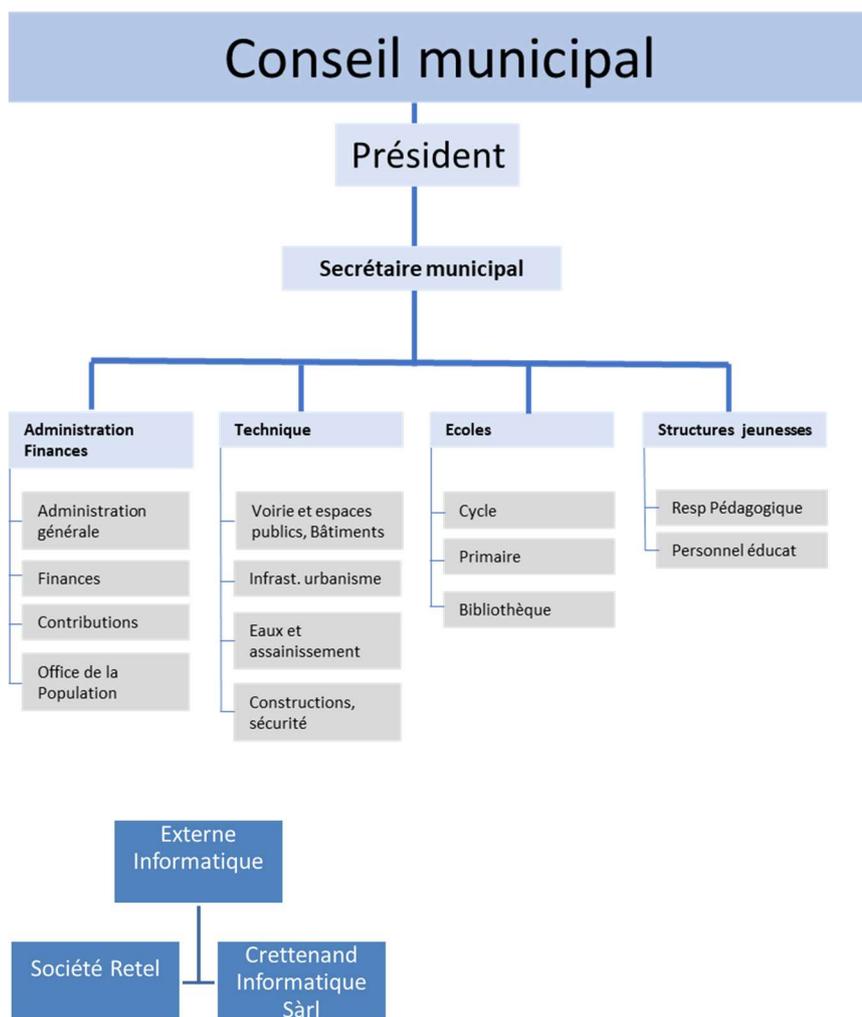
4.1 Organisation administrative

Organisation administrative		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Horaires d'ouverture des bureaux communaux	Du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	Tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (à 19h00 les lundis)

Graphique 10 : Organigramme de Monthey



Graphique 11 : Organigramme de Collombey-Muraz



L'organisation des deux Communes est différente. A Collombey-Muraz, la fonction de secrétaire communal revêt un rôle-clé au sein de la Commune. Il est à la fois le responsable opérationnel de la Municipalité et le lien entre les services et le politique. A Monthey, le fonctionnement est moins hiérarchique et l'organigramme « plus horizontal ». Le secrétaire communal est avant tout responsable de la Chancellerie. Les ressources humaines sont sous la responsabilité d'un service dédié.

La Commune de Monthey fonctionne avec son propre service informatique qui est rattaché directement à la Chancellerie depuis 2017. Un guichet virtuel a été mis en place pour toutes les questions relatives à l'Office de la population.

La digitalisation de processus s'est développée au gré des besoins et des initiatives des services. Une réflexion est en cours afin d'établir un état des lieux et de mutualiser la réflexion avec d'autres Communes notamment pour le choix de logiciel et pour définir des objectifs ainsi qu'un calendrier.

A ce jour, l'administration communale montheysanne bénéficie d'une gestion électronique des documents pour :

- | | |
|---|---|
| ▪ Le processus de décision du Conseil municipal | - Documents liés aux séances
- Décisions communiquées aux Services
- Suivi du traitement des dossiers |
| ▪ La gestion des RH | - Documents relatifs aux collaborateurs
- Documents pour calculation |
| ▪ L'Office de la population | - Certaines transactions |
| ▪ Le cadastre | - Tous les documents liés aux parcelles |
| ▪ La gestion des autorisations de construire | - Tous les documents liés aux parcelles |
| ▪ La comptabilité | - Factures fournisseurs
- Pièces comptables
- Quittances de caisse |
| ▪ Les contributions | - Tous documents entrant et sortant |
| ▪ La curatelle | - Factures des pupilles |

A Collombey-Muraz, la gestion de l'informatique est confiée à deux sociétés privées. Un guichet virtuel permet aux citoyens d'effectuer une série de démarches concernant notamment le contrôle des habitants. Le matériel informatique est récent. La mise en place d'une gestion électronique des données est actuellement à l'étude.

Les deux Communes possèdent de nombreuses archives papier. A Collombey-Muraz, ces documents sont entreposés à la Maison de Commune. A Monthey, ils se trouvent actuellement dans divers bâtiments, mais le regroupement de ces archives est prévu avec la construction d'un nouveau bâtiment qui devrait être opérationnel en 2020.

La commission administration et le Copil considèrent que les deux systèmes mis en place fonctionnent à satisfaction même s'ils sont différents. Ils correspondent bien à la taille de chaque Commune.

4.2 Fonctionnement - Statut du personnel

Personnel communal

La Commune de Monthey emploie directement les collaborateurs du Home de Tilleuls et possède son propre service électrique, ce qui n'est pas le cas de la Commune de Collombey-Muraz. Avec tous ses services, la Commune de Monthey totalise 361 équivalents plein temps (ept), répartis sur 495 collaborateurs-trices. La Commune de Collombey-Muraz dispose de 75.6 ept ? pour son fonctionnement. Elle compte 103 collaborateurs et collaboratrices. Un service des ressources humaines est dédié à la gestion du personnel à Monthey. A Collombey-Muraz, c'est essentiellement la tâche du secrétaire municipal en collaboration avec l'exécutif.

Personnel communal		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Echelle de salaire	Inspirée du Canton du Valais	Echelle propre à la Commune

La Commune de Collombey-Muraz utilise l'échelle de salaires du Canton du Valais mais de manière simplifiée en utilisant uniquement 22 classes. La Commune de Monthey a mis en place une échelle de salaires qui lui est propre. Elle est divisée en 10 classes et 15 niveaux. L'amplitude de l'échelle de salaires ne diffère pas réellement d'une Commune à l'autre.

Toutes les Communes sont affiliées à la Caisse de compensation du Canton du Valais pour l'AVS et l'AC ainsi qu'à la CIVAF pour les allocations familiales. Elles sont affiliées auprès de prestataires qui diffèrent selon les Communes pour la LAA, l'APG et la prévoyance professionnelle. A Monthey, la Commune gère sa propre caisse de pension. Le personnel fixe y est affilié. Les auxiliaires sont assurés en prévoyance professionnelle auprès d'une caisse privée.

5 Services sociaux

5.1 Services sociaux et structures pour personnes âgées

Services sociaux – Structures pour personnes âgées		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Aide sociale, soins et maintien à domicile, prévention	CMS Monthey	CMS Monthey
APEA	APEA du district de Monthey	APEA du district de Monthey
Home pour personnes âgées	La Charmaie	Les Tilleuls
Nombre de lits	62 long-séjour + 3 court-séjour	130 long-séjour + 15 appartements protégés

L'ensemble de l'aide sociale et des services d'aide aux personnes est organisé via le Centre médico-social de Monthey qui comprend les Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrents, Val-d'Illeiez et Champéry. Le CMS de Monthey offre de nombreuses prestations aux habitants de ces cinq Communes notamment dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, du maintien à domicile des personnes âgées ou de l'enfance (Consultations parents-enfants, parents d'accueil, ...).

La représentation AVS est assurée par les Communes.

Depuis 2013, les anciens services de tutelles ont été remplacés par les structures d'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Cette structure a été mise en place à l'échelle du district de Monthey et fonctionne déjà de manière intercommunale.

Les aînés de Collombey-Muraz peuvent bénéficier des prestations du Home de La Charmaie qui, en plus de son offre de lits long-séjour, dispose également de 15 places en foyer de jour. Le Home de la Charmaie est géré par une société anonyme dont la Commune de Collombey-Muraz est l'actionnaire unique depuis 2015. Il fonctionne avec 66 équivalents plein-temps auxquels il faut ajouter 7 équivalents plein temps pour le service de restauration. A Monthey, le home des Tilleuls dépend directement de la Commune de Monthey mais la création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de cette structure est en cours. Des travaux d'agrandissement sont prévus rapidement pour augmenter le nombre de lits. Le Home des Tilleuls fonctionne avec 126 ept ? Il ne dispose pas de foyer de jour. Une collaboration a été instaurée avec La Charmaie pour ce service. Les deux homes ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes et le home de Monthey doit gérer une liste d'attente. L'agrandissement des Tilleuls permettra de palier à cette attente.

6 Services techniques, travaux publics et infrastructures

6.1 Organisation des services techniques et des travaux publics

A Collombey-Muraz, le service technique et des travaux publics emploie 16.1 ept.

A Monthey, il existe trois services distincts pour les tâches liées aux services techniques et aux travaux publics :

- Le **service infrastructure, mobilité et environnement** fonctionne avec un peu plus de 36 ept. Ce service se charge des questions liées à la mobilité, à la voirie, aux parcs et jardins ainsi que tout ce qui a trait à la gestion des eaux et des routes.
- Le **service de l'urbanisme, des bâtiments et des constructions** fonctionne avec 11 équivalents plein temps. Il est dirigé par l'architecte de la Ville. Il se charge notamment de tout ce qui a trait au droit des constructions ainsi qu'à l'entretien des bâtiments.
- La Ville de Monthey fonctionne avec son propre **service électrique** qui est intégré dans un pôle qui comprend le développement durable et celui des énergies. Ce service dispose d'un peu moins de 16 ept.

La Commune de Monthey dispose d'un réseau de routes comprenant 90'000 mètres de routes, dont 58'000 mètres communales et 10'000 mètres de chemins agricoles et forestiers. La zone à bâtir est pratiquement complètement équipée à l'exception de certaines petites zones de nouvelles propriétés. Quelques projets existent dans le quartier des Cerisiers à Choëx et des Semilles à Monthey. Les zones forestières sont entièrement équipées d'accès routiers. La Ville de Monthey fait appel à des prestataires privés pour une partie de l'entretien de son matériel roulant. Des prestataires privés viennent également compléter les équipes communales pour l'entretien des chemins, des cours d'eau, des canalisations communales ou encore pour l'entretien de l'éclairage public.

A Collombey-Muraz, le service des travaux publics collabore avec de nombreux prestataires privés pour les réfections routières, l'entretien des cours d'eau, le service hivernal, l'entretien des véhicules à moteur, l'entretien de l'éclairage public, des terrains de football ou encore pour les parcs et jardins.

6.2 Aménagement et équipements techniques

Eaux /Electricité /Déchets

Les deux Communes de Monthey et Collombey-Muraz sont sensibles aux questions liées au développement durable et à l'efficacité énergétique. Monthey a été labellisée Cité de l'Energie en 2010 déjà et Collombey-Muraz dispose de ce même label depuis 2015. Les deux Municipalités proposent des mesures d'encouragements pour améliorer l'efficacité énergétique. Les deux Communes bénéficient d'un système de chauffage à distance.

La Ville de Monthey gère son propre service électrique. La Commune de Collombey-Muraz collabore pour ce service avec Romandie Energie. Depuis 2012, elle est partie prenante de Bas-Valais Energie SA, qui comprend aussi les Communes de St-Gingolph, Vouvry, Vionnaz, Port-Valais, Troistorrens Champéry et Val-d'Illiez. Cette société fait partie du groupe Romandie Energie.

Monthey a conclu des conventions avec les Communes de Bex, Massongex et Collombey-Muraz pour compléter son alimentation en eau. L'état du réseau est qualifié de bon, les travaux de remplacement des conduites sont effectués au fur et à mesure des opportunités. Il y a suffisamment d'eau à disposition pour la lutte contre les incendies. Il n'existe pas de système d'irrigation communale. Le calcul de la consommation d'eau est réalisé via des compteurs. En moyenne, ce sont plus de 2 millions de litres d'eau qui sont consommés sur la Commune de Monthey.

Collombey-Muraz dispose de suffisamment de sources pour assurer son alimentation en eau. Toutes les zones à bâtir sont équipées. La Commune a investi récemment dans un nouveau réservoir d'eau. Les conduites de la zone de plaine sont en fonte et encore relativement récentes, celles des zones de montagne sont anciennes et construites en Eternit. Le captage du Crêt est en court. Il y a suffisamment d'eau pour la lutte contre les incendies. La Commune ne dispose pas d'un système d'eau d'irrigation. Le calcul de la consommation d'eau se fait avec l'aide de compteur individuel. Plus de 550'000 litres d'eau ont été consommés à Collombey-Muraz en 2016.

La Commune de Monthey dispose d'un plan général des canalisations pour ce qui concerne l'évacuation des eaux usées. Un grand projet de step régionale, « FuturoStep » est actuellement à l'étude avec l'entreprise CIMO.

Collombey-Muraz possède également un plan général d'évacuation des eaux usées. Plus de 95% des ménages et entreprises sont reliés au collecteur des eaux usées. Il reste encore environ 400 mètres de canalisations à mettre en place pour compléter le réseau. Des travaux à hauteur de 200'000 francs ont été devisés pour la construction d'un nouveau collecteur. La Commune de Collombey-Muraz possède sa propre step pour le traitement des eaux usées. Un projet d'agrandissement et d'assainissement ou de raccordement à la Futurostep est à l'étude

A Monthey, il existe un système mixte de ramassage des déchets assuré à la fois par des prestataires privés et par la Commune. La Municipalité met à disposition plusieurs points de recyclage des déchets et possède sa propre déchetterie ouverte tous les après-midis de semaine et le samedi. Un règlement de taxe concernant les déchets similaire à celui de Collombey-Muraz (taxe au sac) a été adopté et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

A Collombey-Muraz, c'est actuellement un prestataire privé qui prend en charge la collecte des déchets. La Commune dispose d'une convention avec la SATOM pour l'utilisation de la déchetterie. Des points de recyclage des déchets sont disponibles. La Municipalité applique la taxe au sac depuis le 1^{er} janvier 2018.

7 Urbanisme et aménagement du territoire

La Commune de Monthey ne dispose pas d'un plan directeur approuvé par le Conseil d'Etat mais d'un schéma directeur. Le plan de zones date du 11 décembre 2000. Il a été adapté à de nombreuses reprises. Une révision est en cours pour l'adapter à la nouvelle LAT et à la loi sur les constructions. La Municipalité fonctionne avec une commission des constructions composée de 5 conseillers communaux. C'est le service de l'urbanisme des bâtiments et des constructions qui se charge du traitement administratif des autorisations de construire.

La Commune de Collombey-Muraz possède un plan directeur. Le plan de zones de la Municipalité a été homologué en novembre 2010. Il est actuellement en révision totale pour correspondre à la nouvelle LAT. La Commune est intéressée à établir un inventaire du patrimoine bâti. La commission des constructions est composée de trois conseillers communaux et d'un membre du service technique communal. C'est le service technique de la Commune qui assure le traitement administratif des autorisations de construire. La Commune de Collombey-Muraz mène une politique d'aménagement du territoire pro-active. Elle a notamment acquis de grandes surfaces de terrain.

Des territoires protégés d'importance nationale ont été définis sur le territoire des deux Communes. Des zones d'éboulements ou de glissements de terrains existent à la fois à Collombey-Muraz et à Monthey mais des infrastructures de protection en bon état protègent les zones à bâtir qui pourraient être menacées dans ces secteurs.

Les deux Communes collaborent dans le domaine de la mobilité avec la gestion du Bus Agglo qui s'étend au-delà de Collombey-Muraz et Monthey ainsi qu'avec le Lunabus. Le réseau du bus d'agglomération s'étend au-delà de Collombey-Muraz et de Monthey jusqu'à Aigle et Ollon. De nombreux projets de mobilité sont en cours. Les questions liées à la mobilité sont en grande partie traitées par le projet d'agglomération.

Les instruments d'aménagement du territoire ne sont pas encore adaptés à la nouvelle LAT. Des révisions sont en cours dans les deux Communes.

8 Sécurité publique

Organisation judiciaire et policière – Sécurité publique, feu

Sécurité publique		
Communes	Collombey-Muraz	Monthey
Police	Convention avec la Police municipale de Monthey	Police municipale de Monthey
Feu	Corps de Sapeurs pompier de Collombey-Muraz	Corps de Sapeurs pompier de Monthey
EMCR	EMCR région Monthey	EMCR région Monthey

Les liens entre les deux Communes sont déjà très importants pour tout ce qui relève de la sécurité.

La police municipale de Monthey assure également la sécurité des habitants de Collombey-Muraz. Les deux Communes sont liées par une convention. Le corps de police de Monthey fonctionne avec un peu plus de 35 ept.

Chacune des Communes possède son propre corps de sapeurs-pompier. Le corps de pompiers de Collombey-Muraz compte près de 50 personnes, celui de Monthey 70. Les deux Communes se sont unies pour construire une nouvelle caserne commune.

Depuis 2016, l'Etat major intercommunal de Monthey, qui regroupait déjà Massongex et Vérossaz, a fusionné avec celui de Collombey-Muraz.

9 Finances

9.1 Finances - Quelques chiffres-clés à fin 2017¹

Les deux Communes de Collombey-Muraz et de Monthey bénéficient d'une situation financière saine selon les indicateurs fixés par le Canton du Valais pour l'analyse des finances communales. L'endettement par habitant est considéré comme faible dans les deux Communes, le degré d'autofinancement est très bien noté ainsi que la capacité d'autofinancement. Il est à relever que les finances communales de la Municipalité de Monthey intègrent le service électrique ainsi que le Home des Tilleuls et sa gestion. Ces deux secteurs d'activités n'entrent pas dans les finances de la Commune de Collombey-Muraz qui n'a pas internalisé son service électrique et qui a constitué le Home des Charmaies en société anonyme séparée.

A titre informatif, à Monthey, pour les comptes 2017, les charges du personnel liées au home des Tilleuls se sont élevées à plus de 10 millions de francs et celles relatives au service électrique ont dépassé 1.2 millions de francs.

Tableau 4 : Finances communales 2017

Source : Canton du Valais – Service des finances communales

Indicateurs	Monthey	Collombey-Muraz
Revenus	122 095 777.70	37 682 722.97
Revenus par habitant	6 947.92	4 251.69
Dépenses	18 413 052.80	3 164 317.60
Dépenses par habitant	1 047.80	357.03
Investissements propres	12 643 687.75	2 754 475.75
Investissements propres par habitant	719.50	310.78
Marge d'autofinancement	21 003 942.20	10 047 823.05
Marge d'autofinancement par habitant	1 195.24	1 133.68
Investissements nets	15 027 293.50	2 160 869.10
Investissements nets par habitant	855.14	243.81
Excédent/insuffisance de financement	5 976 648.70	7 886 953.95
Excédent/insuffisance de financement par habitant	340.10	889.87
Dettes brutes	119 894 854.94	69 557 859.94
Dettes brutes par habitant	6 822.67	7 848.12
Degré d'autofinancement VS	139.77	464.99
Capacité d'autofinancement VS	19.46	27.65
Taux des amortissements ordinaires VS	10.98	10.14
Taux global des amortissements VS	19.89	24.80
Endettement net par habitant VS	1 610.04	3 291.57
Coefficient	1.20	1.25
Indexation	160.00	165.00
Taux pondéré	0.90	0.93
Population au 1.1	17 573.00	8 863.00

¹ Source : Canton du Valais – Service des finances communales

9.2 Impôts / Taxes

9.2.1 Impôts

En 2017, le taux d'impôt pondéré de la Commune de Monthey s'élevé à 0.90 et celui de Collombey-Muraz à 0.93. La charge fiscale est donc légèrement plus élevée dans cette deuxième Commune. Il est à noter que les deux Communes ont abaissé de 5 points leur taux d'indexation en 2009. Les taux d'imposition sont restés stables durant des dix dernières années.

Tableau 5 : Coefficient d'impôt, Taux d'indexation

Source : Canton du Valais – Service des finances communales

2017	Coefficient d'impôt	Taux d'indexation
Monthey	1.20	160
Collombey-Muraz	1.25	165

9.2.2 Taxes communales

Les taxes communales de base diffèrent d'une Commune à l'autre, mais les tarifs ne sont pas très éloignés dans les deux Communes en ce qui concerne l'eau potable et les taxes d'épuration. La taxe relative aux déchets est appelée à évoluer avec la mise en place d'un nouveau règlement à Monthey. A Collombey-Muraz, les citoyens contribuent déjà à l'élimination des déchets avec l'introduction de la taxe au sac qui est entrée en force au début 2018.

Tableau 6 : Taxes communales

Source : Données communales

Monthey	Taxes 2018	Couple avec 2 enfants propriétaire d'un logement de 120 m ²
	Eau potable :	60 francs + consommation 0.65 CHF/m ³ + location compteur 3.25% du prix d'achat
	Egoûts - Epuration :	88 francs et 1.20 CHF/m ³
	Déchets : taxe	280.00
	Total	280.00
Collombey-Muraz	Taxes 2018	Couple avec 2 enfants propriétaire d'un logement de 120 m ²
	Eau potable :	99.60 francs + consommation 0.65 CHF/m ³ + location compteur 10% de la valeur
	Egoûts - Epuration :	104.40+ Consom 1.10
	Déchets : taxe	126.00

9.3 Patrimoine financier et investissements

Le niveau des investissements est fluctuant pour les dix dernières années. Le cycle des gros investissements a pris place à Collombey-Muraz entre 2011 et 2015. A Monthey, des investissements importants sont encore en cours.

Tableau 7 : Patrimoine / Investissements des deux Communes

Source : Canton du Valais – Service des finances communales

Monthey	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Patrimoine financier	68 243 575.65	64 263 478.05	62 636 355.78	66 478 487.24	69 512 476.18	77 089 422.64	75 148 962.75	81 601 831.71	89 316 514.56	91 601 567.93
Patrimoine financier par hat	4 267.62	3 942.06	3 810.69	4 051.59	4 180.45	4 566.91	4 391.34	4 687.34	5 100.30	5 212.63
Patrimoine administratif	66 776 654.00	67 627 655.00	66 270 654.00	67 774 653.00	76 789 653.00	83 166 652.00	91 145 652.00	92 622 651.00	91 671 649.00	95 108 650.00
Patrimoine administratif par	4 175.89	4 148.43	4 031.80	4 130.59	4 618.09	4 926.93	5 326.11	5 320.39	5 234.79	5 412.20
Investissements nets	7 798 919.70	8 434 579.70	6 095 400.00	9 206 466.05	17 685 574.15	15 916 425.25	18 323 863.60	13 381 073.60	9 401 742.15	15 027 293.50
Investissements nets par ha	487.71	517.40	370.83	561.10	1 063.60	942.92	1 070.76	768.63	536.87	855.14

Collombey-Muraz	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Patrimoine financier	15 903 088.83	18 626 615.55	21 182 982.06	17 927 357.61	22 320 349.16	26 984 442.68	28 010 187.63	31 971 424.64	34 582 379.81	40 384 631.20
Patrimoine financier par hat	2 417.62	2 771.82	3 030.04	2 463.90	2 950.87	3 481.86	3 509.17	3 846.88	4 003.52	4 556.54
Patrimoine administratif	17 206 562.00	16 928 738.00	18 305 771.00	26 935 776.00	37 955 776.00	45 873 762.00	53 075 761.50	57 765 767.00	56 648 765.00	53 683 767.00
Patrimoine administratif par	2 615.77	2 519.16	2 618.48	3 702.00	5 017.95	5 919.20	6 649.43	6 950.52	6 558.09	6 057.06
Investissements nets	1 633 305.90	1 772 984.65	3 413 545.05	11 865 619.25	15 622 611.75	12 931 724.10	11 515 934.55	9 287 849.30	3 114 711.45	2 160 869.10
Investissements nets par ha	248.30	263.84	488.28	1 630.79	2 065.39	1 668.61	1 442.74	1 117.54	360.58	243.81

9.4 Péréquation intercommunale

L'Office cantonale des statistiques et de la péréquation a effectué une projection pour 2019 de la péréquation intercommunale des Communes de Monthey et Collombey-Muraz ainsi qu'une évaluation pour une Commune fusionnée qui comprendrait ces deux entités.

Tableau 8 : Péréquation intercommunale

Source : Canton du Valais – Office cantonale des statistiques et de la péréquation

Budget 2018	Péréquation par Commune	Commune fusionnée
Collombey-Muraz	1'862'074	
Monthey	51'275	
Total	1'913'349	384'056
Compensation pour les cas de rigueur	192'560	192'560
Due à la fusion LPFI art. 19 letb (4 ans)		500'000
	2'105'909	1'076'616
Différence après fusion		- 1'029'293

PARTIE 2 – REFLEXION SUR L'OPPORTUNITE

10 Analyse stratégique

10.1 Synthèse des forces/faiblesses

Lors des ateliers, les membres des différentes commissions de travail ont relevé les forces et les faiblesses de chaque Commune. Sur ces propositions des commissions, les membres de chaque commune du Copil ont synthétisé les forces et faiblesses de leur Commune respective.

Il faut mentionner ici que cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, ces éléments ont permis de définir et dégager les différents enjeux et défis que les deux Communes auront à relever ces prochaines années.

Voici, ci-dessous, les principales forces et faiblesses définies lors des ateliers des commissions et des séances du Copil :

Tableau 9 : Synthèse des forces/faiblesses des Communes de Collombey-Muraz et Monthey

Collombey Muraz

Domaine	Forces	Faiblesses
ÉCONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> Surfaces non bâties notamment industrielles = opportunité 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme
SOCIAL SOCIÉTÉ	<p>Identité</p> <ul style="list-style-type: none"> Bourgeoisie vivante Bourgeoisie avec des finances saines Identités villageoises <p>Formation/Santé/Social</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborations intercommunales déjà en place entre les Communes Proximité – « taille humaine » Classes scolaires à disposition Implication des citoyens au travers des sociétés locales Infrastructures sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Incertitude sur la facture sociale Politique de la jeunesse et locaux à disposition
TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup de terrains non bâtis 	<ul style="list-style-type: none"> Expansion rapide Eclatement géographique
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> Conseil municipal – nombre de membres Fonctionnement du Conseil municipal - Les séances du Conseil sont des séances décisionnelles Conseil général = meilleure gestion des affaires publiques Délégations 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil municipal de milice Résidu de travail opérationnel pour les conseillers communaux. Perte possible de lien avec la population

SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de l'administration • Mise en œuvre d'une seule voix • Culture d'entreprise • Structure légère et réactive • Externalisation – prestations PME <p>Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vision globale – réactivité • Polyvalence <p>Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finances saines et en voie d'amélioration • Marge d'autofinancement • Possibilité d'investissements (achats de terrains) • Sortie d'un cycle d'investissements • Compétences à l'interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire municipal - Surcharge et suppléance • Manque de ressources dans certains domaines • Dépendance envers les bureaux externes (technique)
----------------	---	---

Monthey

Domaine	Forces	Faiblesses
ÉCONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle économique • Places de travail (formation professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme
SOCIAL SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Offres existantes : formation, santé, social, culture • Office sports et culture • Structure intégration et jeunesse • Proximité • Organisation des directions scolaires • Pôle intercantonal des laborantins 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de locaux (formation,;santé, social) • Définition d'une politique visant à répondre aux questions posées par le vieillissement de la population. • Augmentation des charges liées au social
TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Vision = Schéma directeur (technique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux projets (technique)
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil municipal = autorité de décision • Délégation du Conseil municipal = travail en amont avec les chefs de services • Conseil général = représentativité avec 60 membres • Diversité Conseil général • Commissions = lieu d'échanges • Chefs de services • Organisation : Municipalité – services • Délégations 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et rôle des Commissions
SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de l'administration avec chefs de Service • Professionnalisme = les Services disposent de spécialistes avec compétences spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des rôles • Risque de perte de vision globale • Manque de ressources (technique)

	<ul style="list-style-type: none"> • Transversalité, modèle participatif <p>Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation • Qualification des spécialistes en interne <p>Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finances saines • Fortune, endettement modéré • Propre caisse de pension 	<p>Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Report de charges • Cycles d'investissements à venir
--	---	---

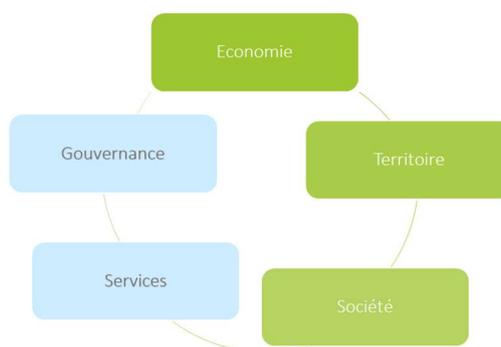
10.2 Evaluation de la gestion publique

Lors des séances tenues les 18 septembre 2018 et 12 octobre 2018, le Copil s'est penché sur les critères à évaluer dans l'optique d'une éventuelle fusion. L'objectif consistait à déterminer si un rapprochement était susceptible d'améliorer les perspectives de développement de Collombey-Muraz et de Monthey.

Les membres du Copil ont évalué divers thèmes au moyen d'une analyse multicritère et ont attribué une note d'appréciation allant de 1 à 5 selon le thème et la question posée. Cette appréciation permet de décrire des tendances possibles en mettant en évidence des sujets et problématiques jugés importants pour les Communes. Une attention particulière devrait être accordée à ces différentes tendances durant le processus de rapprochement.

Les thèmes suivants ont orienté la réflexion :

- 1) Economie
- 2) Social & Société
- 3) Territoire & Environnement
- 4) Gouvernance
- 5) Services à la population



Chaque thème comportait une série de sous-thèmes. Dans un premier temps, ces éléments ont été appréciés par les membres du Copil selon le critère de leur importance stratégique. Dans un deuxième temps, les membres du Copil ont apprécié la qualité de développement de ces thèmes pour leurs Communes. Un premier bilan a ensuite été dressé afin de confronter les thématiques en fonction de leur importance et de leur qualité pour chaque Commune. Il convient de préciser ici que ces évaluations sont purement subjectives et se fondent surtout sur une appréciation et un ressenti personnel de chaque membre du Copil. Le cumul de toutes ces évaluations permet tout de même de proposer des pistes de développement ainsi qu'une potentielle priorisation des thématiques pour le futur des deux Communes.

10.2.1 Evaluation de l'importance des thématiques

Il a été demandé aux membres du Copil de déterminer quelles étaient, selon eux, les thématiques les plus importantes quant à la gestion de leur Commune.

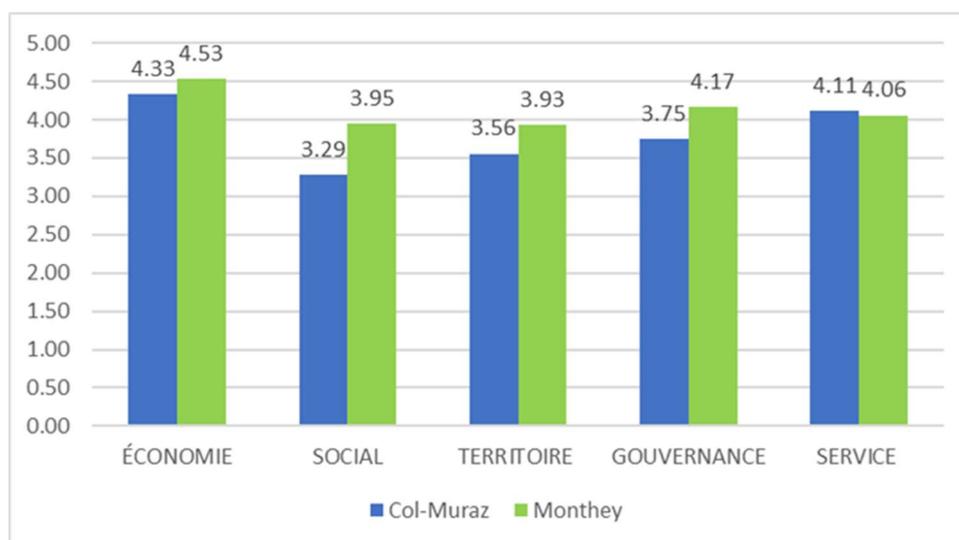
Pour cristalliser un certain ordre d'importance des 5 thèmes une moyenne des notes d'appréciation a été faite par thème. Ceci permet de nuancer les thèmes et leur importance pour chaque Commune.

Pour faire un constat et une comparaison plus réaliste entre les deux Communes, nous proposons de supprimer les évaluations des sous-thèmes qui créent une asymétrie entre les deux Communes : le tourisme et l'agriculture. Selon les discussions, il s'est avéré que l'agriculture était principalement l'affaire de Collombey-Muraz alors que le tourisme était plutôt orienté vers Monthey. Cette mise à l'écart permet de limiter les biais entre certaines moyennes, notamment en ce qui concerne l'économie.

La figure ci-dessous présente l'importance que revêt chaque thématique selon la Commune.

Graphique 12 : Appréciation moyenne de l'importances des thèmes et par Commune (échelle de 1 à 5)

(Notation: 5 = très important – 1 = peu important)



Les sous-thèmes mis en exergue ci-dessous sont ceux qui ont enregistré une note moyenne de plus de 4 (sur 5).

Tableau 10 : Les sous-thèmes les plus importants

Thématiques	Sous-thèmes
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences professionnelles • Innovation • Marché du travail/coût de la vie • Industrie • Service
SOCIAL & SOCIETE	<ul style="list-style-type: none"> • Formation
TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire • Mobilité
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil communal • Conseil général
SERVICES A LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Infrastructures

Une fois les thèmes hiérarchisés selon les Communes, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

Constat

Les 5 thèmes abordés (économie, social & société, territoire & environnement, services à la population) sont jugés importants mais avec des nuances parfois marquées selon les municipalités.

Les similitudes et la tendance générale sont assez comparables d'une Commune à l'autre. Bien que la différence entre les thèmes ne soit pas considérable, elle permet cependant de faire ressortir une **certaine cohérence des politiques publiques actuelles**. L'ordre des priorités et l'importance des thématiques sont presque les mêmes pour les deux Communes.

1. Le thème lié à l'« **Economie** » est jugé comme le plus important par les représentants des deux Communes
2. Le thème « **Gouvernance** » est jugé en deuxième position pour Monthey et en troisième position pour Collombey-Muraz
3. Le thème « **Services à la population** » est en deuxième position pour Collombey-Muraz et en troisième position pour Monthey
4. Les domaines du « **Territoire & Environnement** » et du « **Social & Société** » prennent soit la quatrième position ou la cinquième position pour Collombey-Muraz et pour Monthey

Tableau 11 : Ordre d'importance des thèmes de gestion publique (hors agriculture et tourisme)

(Ordre décroissant : 1^{ère} position = plus important vers 5^{ème} position = un peu moins important)

Position	Collombey-Muraz	Monthey
1e	ECONOMIE	ECONOMIE
2e	SERVICES A LA POPULATION	GOUVERNANCE
3e	GOUVERNANCE	SERVICES A LA POPULATION
4e	TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT	SOCIAL & SOCIETE
5e	SOCIAL & SOCIETE	TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT

Les appréciations en détail

Les tableaux détaillés ci-dessous apportent un éclairage plus fin en mettant en évidence les moyennes attribuées pour chaque thème et pour chaque Commune.

Economie

Le sous-thème des compétences professionnelles est jugé comme le plus important pour les deux Communes dans le domaine de l'économie. Il y a une légère différence d'appréciation entre les membres de Collombey-Muraz et de Monthey en ce qui concerne l'industrie, le marché du travail/coût de la vie et l'innovation. Bien que ces trois sous-thèmes soient jugés importants pour les deux Communes, l'industrie et le coût de la vie/marché du travail sont jugés légèrement plus importants pour Monthey alors que Collombey-Muraz met davantage l'accent sur l'importance de l'innovation. En revanche, le sous-thème des services est jugé avec une importance identique pour les deux Communes et ce dernier est suivi par le tourisme qui se trouve dans une position de moyenne importance pour les deux Communes.

Tableau 12 : Economie - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes

(Notation dans les tableaux détaillés : 5 = très important – 1 = peu important)

Sous-thèmes	Collombey-Muraz	Monthey	CMM
Industrie	4.00	4.67	4.33
Services	4.33	4.33	4.33
Agriculture	2.33	1.00	1.67
Tourisme	3.00	2.67	2.83
Revenus / Coût de la vie, Marché du travail	4.00	4.67	4.33
Innovation	4.67	4.33	4.50
Compétences professionnelles (savoir-faire)	4.67	4.67	4.67

Social & Société

La formation est le sujet le plus important pour les deux Communes. La santé ainsi que les aspects liés aux loisirs, à la culture et aux sports sont également jugés importants. La sécurité sociale ainsi que l'intégration ont reçu une appréciation nuancée entre les deux Communes. Les langues et le bilinguisme sont jugés pour les deux Communes entre moyennement (pour Monthey) et peu (pour Collombey-Muraz) importantes.

Tableau 13 : Social & Société - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes

(Notation dans les tableaux détaillés : 5 = très important – 1 = peu important)

Sous-thèmes	Collombey-Muraz	Monthey	CMM
Santé	4.00	4.00	4.00
Sécurité	3.00	3.67	3.33
Culture / Loisirs / Sports	4.00	4.00	4.00
Formation	4.00	4.33	4.17
Sécurité sociale	2.67	4.00	3.33
Intégration / Communautés	3.33	4.67	4.00
Bilinguisme / Langues	2.00	3.00	2.50

Territoire & Environnement

Tous les domaines du territoire et de l'environnement sont jugés importants pour les deux Communes. Les thèmes concernant l'aménagement du territoire mais aussi la mobilité paraissent essentiels pour les deux Communes. Le sous-thème eau/sol/air a reçu plus d'écho à Monthey qu'à Collombey-Muraz.

Tableau 14: Territoire & Environnement - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes

(Notation dans les tableaux détaillés : 5 = très important – 1 = peu important)

Sous-thèmes	Collombey-Muraz	Monthey	CMM
Aménagement du territoire	4.67	4.00	4.33
Mobilité	5.00	4.33	4.67
Agglomération	3.67	3.67	3.67
Qualité de l'habitat	3.67	3.67	3.67
Nature / Paysage	3.00	3.67	3.33
Biodiversité	3.00	3.67	3.33
Energie	3.00	4.33	3.67
Déchets	3.33	4.00	3.67
Eau / Sol / Air	2.67	4.00	3.33

Gouvernance

En termes de gouvernance, les commissions sont jugées par les deux Communes comme étant le sous-thème le moins important. Par contre, le Conseil communal est jugé très important pour les deux Communes.

Tableau 15 : Gouvernance - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes

(Notation dans les tableaux détaillés : 5 = très important – 1 = peu important)

Sous-thèmes	Collombey-Muraz	Monthey	CMM
Conseil général / Assemblée communale	3.67	4.67	4.17
Conseil communal	4.67	4.33	4.50
Commissions	3.00	3.33	3.17
Intercommunalité/Collaborations/Solidarité suprarégionale	3.67	4.33	4.00

Service à la population

La majorité des domaines liés aux services à la population sont jugés comme importants voire très importants pour les Communes. Seul le thème des bureaux communaux (horaires, lieux) paraît peu important pour les deux Communes. Les finances communales avec les impôts et les investissements sont les sous-thèmes qui sont stratégiquement les plus importants pour les deux Communes.

Tableau 16 : Service à la population - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes

(Notation dans les tableaux détaillés : 5 = très important – 1 = peu important)

Sous-thèmes	Collombey-Muraz	Monthey	CMM
Bureaux communaux (horaires, lieux etc.)	3.33	3.00	3.17
Organisation des services communaux	4.00	4.33	4.17
Finances communales (publiques)	4.33	4.67	4.50
Impôts	4.33	4.67	4.50
Digitalisation	4.33	3.33	3.83
Infrastructure communale (investissements)	4.33	4.33	4.33

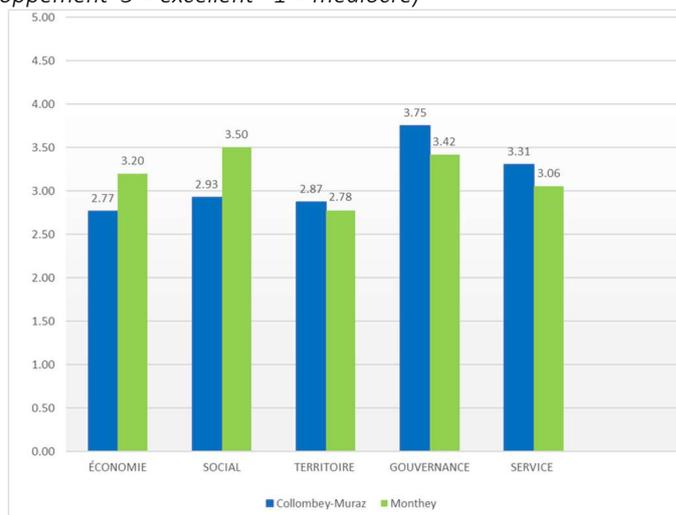
10.2.2 Evaluation de la qualité de la gestion publique

En plus de l'évaluation liée à l'importance des différents thèmes pour chaque Commune, il a été demandé aux membres du Copil de juger de leur qualité. Cette appréciation, bien qu'elle soit très subjective, permet de dresser une vision globale de l'état des lieux des Communes.

La figure ci-dessous présente la qualité de développement que revêt chaque thématique selon la Commune.

Graphique 13 : Appréciation moyenne de la qualité des thèmes et par Commune (échelle de 1 à 5)

(Notation qualité de développement 5 = excellent– 1 = médiocre)



Une fois les thèmes hiérarchisés selon les Communes, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

Constat

La mise en relation du jugement qualitatif de chaque Commune permet de dresser le bilan avec des nuances parfois marquées selon les municipalités

1. La meilleure appréciation de la qualité de la gestion publique a été attribuée à la « **Gouvernance** » pour Collombey-Muraz et au « **Social & Société** » pour Monthey.
2. Le « **Services à la population** » reçoit à Collombey-Muraz une bonne appréciation qualitative comme la « **Gouvernance** » pour Monthey.
3. L'« **Economie** » pour Monthey » et le « **Social & Société** » pour Collombey-Muraz sont des thèmes dont l'appréciation est jugée en troisième position par les deux Communes.
4. Le « **Territoire & Environnement** » à Collombey-Muraz et les « **Services à la population** » à Monthey se placent en quatrième position lors de l'appréciation qualitative.
5. Les thèmes de l'« **Economie** » à Collombey-Muraz et celui du « **Territoire & Environnement** » pour Monthey prennent la cinquième position au niveau de la qualité de développement avec une note d'appréciation qui dépasse légèrement la moyenne de 2.5.

Le tableau ci-dessous synthétise « la qualité de la gestion publique » par thème et par Commune dans l'ordre décroissant.

Tableau 17 : Ordre des niveaux de qualité des politiques publiques (sans l'agriculture et tourisme)

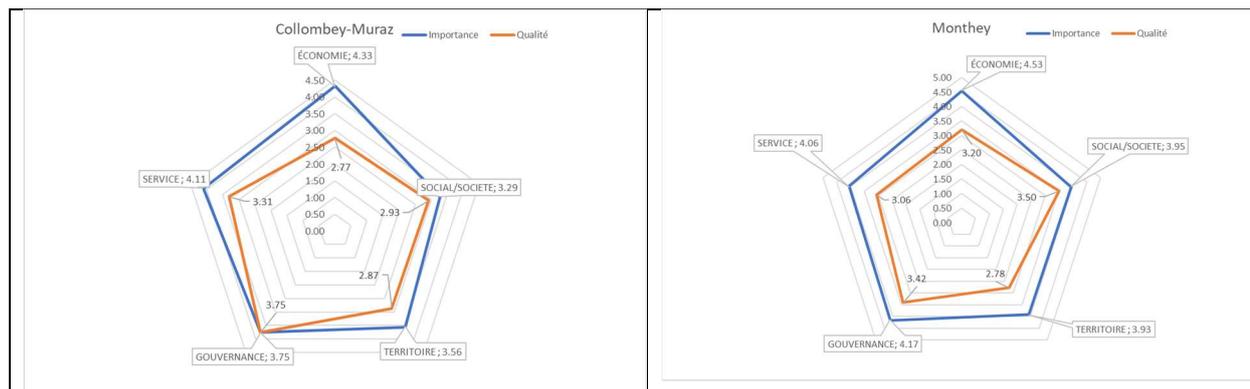
(Ordre décroissant : 1^{ère} position = thème avec la meilleure appréciation de la qualité , vers 5^{ème} position = le thème avec la moins bonne appréciation de la qualité) :

Position	Collombey-Muraz	Monthey
1e	GOUVERNANCE	SOCIAL & SOCIETE
2e	SERVICES A LA POPULATION	GOUVERNANCE
3e	SOCIAL & SOCIETE	ECONOMIE
4e	TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT	SERVICES A LA POPULATION
5e	ECONOMIE	TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT

10.2.3 Comparaison de la qualité de développement avec l'importance des politiques publiques des deux Communes

Dans le tableau ci-dessous, une comparaison a été opérée entre l'importance qui a été donnée à chaque thématique et la qualité de son développement. Cette comparaison permet de mettre en évidence les différences existantes entre ces deux critères d'évaluation.

Graphique 14 : Comparaison de l'ordre d'importance et des niveaux de qualité des politiques publiques par Commune et thématique



Constat

Lors de cette analyse, nous avons souhaité faire ressortir des éléments et des thèmes qui représentent des écarts significatifs. Pour les deux Communes, plusieurs éléments correspondent à cet état :

- Un écart conséquent entre l'importance et la qualité est à constater dans les deux Communes pour le thème de l'« **Economie** ».
- Pour Collombey-Muraz, la "**Gouvernance**" reçoit une appréciation égale entre l'importance et la qualité. A Monthey, il y a une petite différence pour ce thème entre l'importance et la qualité.
- Pour les autres thèmes, il y a un certain écart entre la qualité et l'importance qui est constaté par Commune. Il faut toutefois relever que pour le "**Social & Société**" l'écart est moindre par rapport aux "**Services à la population**" et au "**Territoire & Environnement**".

Les sous-thèmes mis en exergue ci-dessous sont ceux qui ont enregistré pour les deux Communes une différence entre la qualité et l'importance. Cela laisse entrevoir que ces sous-thèmes peuvent contenir des défis majeurs pour le futur des deux Communes.

Tableau 18 : Les sous-thèmes avec des écarts (plus que 1 point) entre l'importance et la qualité de développement

Thématiques	Sous-thèmes
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie, Services, Coût de la vie • Innovation, Compétences professionnelles
TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire, Mobilité
SERVICES A LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts, Digitalisation

10.3 Evaluation des variantes de rapprochements

Après avoir évalué les différentes thématiques qui participent à la gestion publique des Communes, il est demandé aux membres de chaque Commune participant au Copil d'envisager l'évolution pour leur Commune de ces mêmes thèmes en les confrontant à trois variantes (le statu quo, la consolidation des intercommunalités, la fusion) dans une perspective à 12 ans, soit à l'horizon 2030.

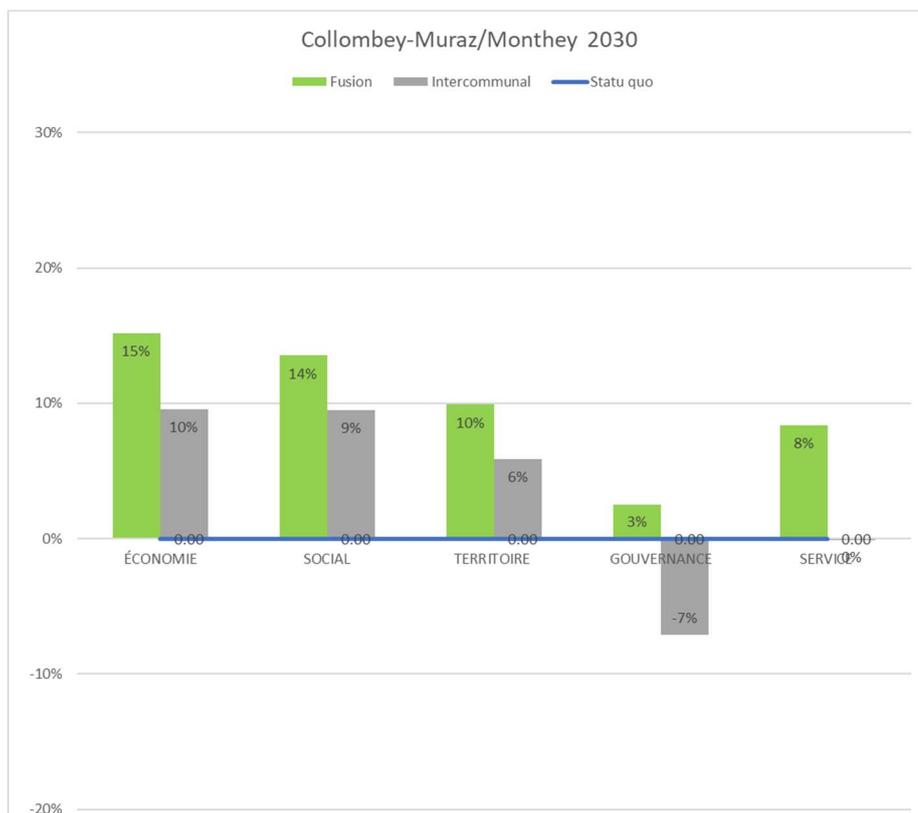
10.3.1 Appréciation quantitative des variantes

En fonction des éléments qui ressortent de l'état des lieux, il est possible d'évaluer différentes variantes futures qui pourraient favoriser un développement positif des Communes.

Chaque thème a pu être apprécié en fonction des trois variantes. Par rapport à la situation actuelle des deux Communes, quels seraient les principaux avantages et inconvénients d'un statu quo, d'un renforcement des intercommunalités ou d'une fusion selon les différents thèmes de développement en 2030 ?

La figure suivante illustre en pourcentage la plus-value ou moins-value de l'intercommunalité ou de la fusion par rapport au statu quo.

Graphique 15 : Comparaison des variantes pour les deux Communes



Constat

- Une future Commune fusionnée amènerait en 2030 une amélioration pour tous les thèmes (Economie 15%, Social/Société 14%, Territoire 10%, Gouvernance 3%, Service 8%) par rapport à un statu quo.
- Par contre, un renforcement de l'intercommunalité n'apporterait pas de plus-value aussi nette selon les appréciations données spécialement dans le domaine de la gouvernance et des services.

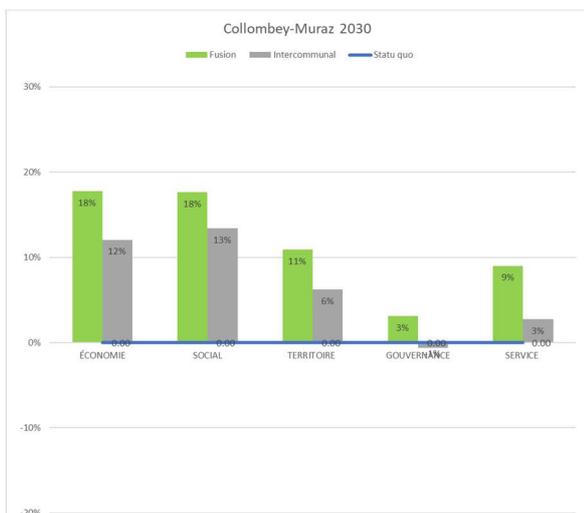
Voici les appréciations données par chaque Commune qui a pu confronter sa vision dans un avenir proche par rapport au renforcement des intercommunalités ou à une éventuelle fusion.

Graphique 16 : Comparaison des variantes par Commune

Collombey-Muraz

Pour la Commune de Collombey-Muraz une fusion amènerait des effets positifs assez nets dans les domaines de l'économie (18%), du social/société (18%), du territoire/environnement (11%) et des services (9%)

Le choix de l'intercommunalité représenterait une moins-value sur le thème de la gouvernance (-1%).



Monthey

Pour la Commune de Monthey une fusion amènerait des effets positifs dans les domaines de l'économie (11%), du territoire (8%), du social/société (7%) et des services à la population (7%).

Le choix de l'intercommunalité représenterait une moins-value sur les thèmes de la gouvernance (-20% du statut quo) et des services (-6%).



10.3.2 Appréciations qualitatives des avantages et inconvénients d'une fusion

La variante "fusion" semble convaincre la majorité du Copil selon les appréciations ci-dessus. Il convient de confronter ces résultats plutôt favorables avec les avantages et inconvénients de la fusion qui ont été discutés lors des commissions, puis qui ont été synthétisés par le Copil.

Une appréciation des critères sur les 5 thèmes a permis de cristalliser les principaux avantages et inconvénients d'une fusion. Voici les opportunités et risques selon les 5 thématiques :

Tableau 19 : Synthèse des avantages/inconvénients des Communes de Collombey-Muraz et Monthey

Domaine	Opportunités / Avantages	Risques / Inconvénients
ÉCONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur développement économique • Potentialité de développement du pôle de formation • Force économique, poids politique et potentiel de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'inconvénient mentionnés
SOCIAL SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une grande palette de services profitables à la population • Pour Collombey-Muraz : accès à un service jeunesse et sports 	<ul style="list-style-type: none"> • Crainte de perte d'identité • Possible augmentation des coûts sociaux due à l'effet d'attractivité de pôle urbain • Faire attention de maintenir l'intégration de toutes les couches de la société
TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Vision géographique et gestion territoriale globales • Cohérence territoriale existante 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade de développement urbain (urbanisation) pas identique
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité des Conseils municipaux et généraux • Accélération du processus de décision • Valorisation des statuts liés aux fonctions politiques • Simplification et rapidité de prises de décision sur le territoire (actuellement des décisions communes doivent être prises par les deux administrations) • Plus grand poids politique de la nouvelle Commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité au sein des instances communales
SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grand pool d'infrastructures • Synergies des services existants • Force financière plus importante • Optimisation des investissements • Spécialisation des administrations et transfert de compétences • Service à la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des services (centralisation) • Coût à court/moyen terme de la fusion

10.3.3 Les défis partagés de la nouvelle Commune à l'horizon 2030

Lors de l'ultime rencontre du Copil, il a été demandé à chaque membre d'imaginer quels seraient les grands défis de la nouvelle Commune à l'horizon 2030. Chacun a exprimé ses préférences, puis une priorisation des défis par thématiques a été votée par le Copil avant de faire ressortir les objectifs majeurs partagés par la majorité.

Le tableau ci-dessous se propose de mettre en lumière ces défis en y intégrant une série de mesures discutées lors des commissions. Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif mais plutôt de prévoir ensemble quels pourraient être les premiers chantiers de la nouvelle Commune en priorisant les problématiques. Ce tableau peut se concevoir comme une première ébauche de feuille de route à disposition des Communes dans leur cheminement commun.

Sur la base de ces défis, il s'agit de définir des objectifs et des mesures qui permettent de dessiner la future Commune. Si les Communes se décident à entamer un processus de fusion, il est fortement recommandé de lancer un tel travail. Ceci permet de donner des réponses concrètes à des attentes de la population et des acteurs politiques.

Tableau 20 : Les défis d'une nouvelle Commune

Thème	Sous-thèmes	Défis	Objectifs Mesures <i>(exemples de propositions / pistes de réflexions possibles)</i>
ÉCONOMIE	Industrie, Services	Se positionner comme pôle économique majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un concept de marketing territorial • Définition d'une stratégie de développement économique ..
	Innovation Compétences professionnelles Marché du travail	Favoriser le maintien et la création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des compétences professionnelles à travers une coopération avec les Hautes écoles de l'arc lémanique • Développement des mesures d'encouragement (Innovation, Apprentis) ..
TERRITOIRE	Mobilité	Gérer de façon efficace la mobilité (transport publics et privés)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une véritable « Stratégie mobilité » à travers des projets (coordination avec l'agglomération) et sa mise en œuvre. • Mise en lien avec le réseau national ..
	Aménagement du territoire Ressources	Gérer le territoire dans sa globalité en cohérence avec les besoins et possibilités.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan directeur communal. • Mettre en œuvre un plan de zone adapté au besoin des citoyens

			<ul style="list-style-type: none"> • <i>Gérer des ressources (eau, sol, énergie) de façon mesurée selon les principes du développement durable</i> • <i>Définir une politique de l'énergie</i> • ..
SOCIETE	Culture/Sports/Loisirs Intégration	Créer une identité commune partagée à laquelle chaque habitant puisse se rattacher	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir de façon mesurée les sociétés locales et des initiatives locales qui prennent en compte des quartiers, villages,...</i> • <i>Définir la mise à disposition des locaux pour les sociétés</i> • ..
	Santé/sécurité/formation	Maintenir des prestations optimales pour accroître la qualité de vie dans la cité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre à disposition des infrastructures adéquates nécessaires à la formation</i> • <i>Développer une politique du 3^{ème} âge</i> • <i>Développer des structures d'accueil</i> • ..
GOUVERNANCE	Conseil municipal/Conseil général	Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Organiser un conseil général de 60 personnes</i> • <i>Organiser un conseil municipal d'environ 7-9 personnes</i> • ..
	Conseil municipal/Conseil général/ commissions	Rendre le processus décisionnel plus efficace	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définir les relations entre les institutions publiques (municipalités-bourgeoisies)</i> • <i>Repenser les commissions, délégations (mise en place d'un tableau comparatif des tâches, décisions, communication)</i> • <i>Mettre en place un concept de communication / Information</i> • ..

SERVICE	Organisation	Renforcer l'efficience des services à la population	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Repenser et mettre en place une organisation adéquate à travers un organigramme et un processus administratif de qualité.</i> • ..
	Digitalisation	Faire de la Commune une ville moderne et digitalisée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Se munir d'un service informatique transversal et mettre en place une véritable politique de digitalisation (smart)</i> • <i>Définir la mise en commun et la gestion des données</i> • <i>Garantir aux citoyens une compréhension claire des responsabilités, tâches et compétences</i> • ..

11 Synthèse

Le mandat attribué portait sur une première réflexion relative à une opportunité de fusion entre les Communes de Collombey-Muraz et de Monthey.

Lors des divers échanges au sein du Copil et des commissions, il a été constaté que **l'intercommunalité** entre les deux Communes est très forte d'où un fort potentiel de synergies, quelle que soit la suite des rapports intercommunaux. Les divers échanges ont permis d'esquisser les forces et faiblesses de chaque Commune, de comprendre le fonctionnement de l'autre Commune et ses stratégies de développement. Ces réflexions, essentielles pour constituer un socle de départ à une aventure commune, ont également conduit à mettre en exergue les avantages et inconvénients d'une fusion entre les deux Communes.

L'évaluation de la gestion publique a permis d'illustrer la politique de développement de chaque Commune en mettant le curseur sur les thématiques les plus importantes pour les deux partenaires. Dans le cadre de l'évaluation des appréciations de Collombey-Muraz et de Monthey, il ressort que les deux Communes ont une certaine **« homogénéité » par rapport à leur appréciation et politique de développement**. Ceci est important pour un éventuel processus de fusion car des Communes qui ont des appréciations similaires ont une plus grande « identité politique commune » que des Communes qui ont des appréciations complètement différentes de leur réalité.

L'évaluation de la qualité a permis de dresser une certaine analyse de l'état des lieux de chaque Commune et met en évidence les futurs défis qui les attendent. **Les deux Communes estiment que le domaine de l'économie est d'importance majeure**. Par contre, elles sont également d'avis que ce secteur peut être considérablement amélioré quant à son développement.

de l'opportunité

Lors d'une troisième analyse les membres du Copil ont pu se projeter à l'horizon 2030 afin d'évaluer si une fusion ou l'intercommunalité apporterait une plus-value par rapport au statu quo. Globalement, un renforcement de l'intercommunalité n'amènerait pas de plus-value significative. Ceci s'explique notamment par l'existante actuelle d'une très forte intercommunalité entre les deux Communes. En revanche, selon les prévisions du Copil, une fusion provoquerait, pour les 5 thèmes étudiés, **une plus-value** en ce qui concerne **le développement économique, le social/société, le territoire/environnement et les services communaux**.

Ce constat chiffré est également confirmé par l'analyse qualitative (avantages/inconvénients) faite par les membres du Copil. Les principaux avantages sont relatifs au **développement économique, à la cohérence territoriale, aux prestations et aux services** et les inconvénients touchent plus sensiblement les facteurs de **l'identité**, de la **représentativité** et des **coûts** éventuels de la fusion.

- Ces analyses et appréciations permettent, pour les deux Communes, d'aborder le thème de la fusion avec sérénité et avec la conviction que les effets sur les deux entités seraient intéressants.

...vers la vision et la stratégie

Les Communes de Collombey-Muraz et de Monthey sont des Communes d'une certaine importance (population et développement économique). Avec 26 581 habitants cumulés (selon les données 2017), une nouvelle Commune fusionnée créerait un pôle régional important, dépassant largement Vevey et Martigny et se situant à hauteur de Montreux. La Commune deviendrait la deuxième ville du canton du Valais au regard de sa population.

Cette étude d'opportunité est le fruit d'un processus volontaire de deux entités fortes. Elles bénéficient l'une de l'autre grâce à une **forte interconnectivité et une cohérence du territoire**. Enfin, les deux Communes présentent une **santé financière saine**. Elles ne sont donc pas contraintes de se mettre ensemble.

Il s'agit maintenant à chaque conseil municipal de décider de l'avenir qui lui semble le plus judicieux à long terme et de décider du chemin à suivre pour y parvenir. **Développer, ensemble, une vision et une stratégie** basées sur des défis communs pourrait faciliter cette décision.

Les défis esquissés par les membres du Copil laissent présager des premières caractéristiques de l'ADN de la future Commune. Ces tendances devront ensuite être peaufinées, poursuivies et concrétisées.

11.1.2 Calendrier

Si les Communes souhaitent entamer un processus de fusion qui devrait aboutir dans la période législative suivante, le rétroplanning à suivre pourrait être le suivant :

Phase 1	Etude d'opportunité	janvier 2018 à décembre 2018
Phase 2	Pré-rapport de fusion, Conseil général et ateliers citoyens	janvier 2019 à mai 2020
Phase 3	Rapport de fusion Nouveau Conseil municipal	juin 2020 à mai 2021

Décisions des conseils municipaux des deux Communes (Stop ou Go)

Si Go

Phase 4	Préavis Conseils généraux Votation populaire	juin 2021 à novembre 2021 novembre 2021
Phase 5	Décision Grand Conseil Mise en œuvre Elections communales	janvier 2022 à décembre 2024
Phase 6	Nouvelle Commune	1er janvier 2025

11.2 Listes des tableaux, graphiques et figures

Tableaux

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des Communes	6
Tableau 2 : Proportion de population étrangère par Commune de 1990 à 2017	7
Tableau 3 : Inventaire des principales collaborations intercommunales	8
Tableau 4 : Finances communales 2017	24
Tableau 5 : Coefficient d'impôt, Taux d'indexation	25
Tableau 6 : Taxes communales	25
Tableau 7 : Patrimoine / Investissements des deux Communes	26
Tableau 8 : Péréquation intercommunale	26
Tableau 9 : Synthèse des forces/faiblesses des Communes de Collombey-Muraz et Monthey.....	27
Tableau 10 : Les sous-thèmes les plus importants	30
Tableau 11 : Ordre d'importance des thèmes de gestion publique (hors agriculture et tourisme).....	31
Tableau 12 : Economie - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes.....	32
Tableau 13 : Social & Société - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes.....	32
Tableau 14: Territoire & Environnement - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes.....	33
Tableau 15 : Gouvernance - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes.....	33
Tableau 16 : Service à la population - Importance des politiques publiques par sous-thèmes et Communes.....	33
Tableau 17 : Ordre des niveaux de qualité des politiques publiques (sans l'agriculture et tourisme).....	35
Tableau 18 : Les sous-thèmes avec des écarts (plus que 1 point) entre l'importance et la qualité de développement	36
Tableau 19 : Synthèse des avantages/inconvénients des Communes de Collombey-Muraz et Monthey.....	39
Tableau 20 : Les défis d'une nouvelle Commune	40

Graphiques / Figures

Graphique 1 : Evolution de la population de 1850 à 2017 (cumul des deux Communes)	4
Graphique 2: Evolution de la population de 1850 à 2017 à Collombey-Muraz et à Monthey	5
Graphique 3 : Pyramide des âges en 2017 (cumul des deux Communes)	6
Graphique 4 : Pyramides des âges en 2017 par Commune	7
Graphique 5 : Limites communales	10
Graphique 6 : Surfaces communales.....	10
Graphique 7 : Utilisation du sol par Commune 2004-2009	11
Graphique 8 : Emploi 2015	12
Graphique 9 : Etablissements 2015.....	12
Graphique 10 : Organigramme de Monthey.....	17
Graphique 11 : Organigramme de Collombey-Muraz	18
Graphique 12 : Appréciation moyenne de l'importances des thèmes et par Commune (échelle de 1 à 5)	30
Graphique 13 : Appréciation moyenne de la qualité des thèmes et par Commune (échelle de 1 à 5)	34
Graphique 14 : Comparaison de l'ordre d'importance et des niveaux de qualité des politiques publiques par Commune et thématique.....	36
Graphique 15 : Comparaison des variantes pour les deux Communes.....	37
Graphique 16 : Comparaison des variantes par Commune	38

11.3 Références bibliographiques et sources d'information

Sources d'information

- Données fournies par les communes
- Sites Internet des communes
- Comptes des communes
- Dictionnaire historique de la Suisse
- Annales valaisannes
- Office Fédéral de Statistique - Recensement fédéral de la population de l'an 2000
- Office Fédéral de Statistique - Données ESPOP / STATPOP 1980 à 2017
- Office Fédéral de Statistique - Statistique de la superficie 1979-1985 / 1992-1997 / 2004-2009
- Annuaire statistiques de l'Etat du Valais

Références bibliographiques

- Loi sur les communes du 5 février 2004 du canton du Valais
- Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- Loi sur le tourisme du 9 février 1996
- Finances communales ; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification, SEREC, 2000
- Divers articles de presse